



Assemblée générale

Soixante et unième session

28^e séance plénière

Jeudi 12 octobre 2006, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M^{me} Al-Khalifa (Bahreïn)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 122 de l'ordre du jour

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/61/512)

La Présidente (*parle en anglais*) : Si aucune proposition n'est présentée au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre du rapport de la Cinquième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote. Les positions des délégations concernant les recommandations de la Cinquième Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents.

Je rappelle aux membres qu'en vertu du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que :

« Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure du possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en

séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission ».

Je rappelle également aux délégations, toujours conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant de nous prononcer sur la recommandation contenue dans le rapport de la Cinquième Commission, je voudrais informer les représentants que nous allons procéder de la même manière qu'à la Cinquième Commission.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 61/2).

La Présidente (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 122 de l'ordre du jour.

Points 48 et 62 de l'ordre du jour

2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Note du Secrétaire général (A/61/218 et Corr.1)

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

Rapport du Secrétaire général (A/61/212)

b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

Rapport du Secrétaire général (A/61/213)

Note du Secrétaire général (A/61/69 et Add.1)

La Présidente (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale est réunie aujourd'hui pour examiner trois points de l'ordre du jour interdépendants, à savoir le point 48 « 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique », le point 62 a) « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international », et le point 62 b) « Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique ».

Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) est le premier cadre de développement africain à être devenu un point de convergence et de ralliement pour l'appui de la communauté internationale au continent et une base pour un nouveau partenariat. Il s'agit d'un processus conduit par l'Afrique, qui reflète la vision commune des dirigeants africains et leur volonté commune d'éradiquer la pauvreté et de mettre leur pays, individuellement et collectivement, sur la voie de la croissance et du développement durables.

Son adoption il y a cinq ans constituait la promesse d'un renouveau socioéconomique pour l'Afrique – un partenariat conclu par plusieurs parties prenantes pour une région qui continue de lutter pour surmonter des années de conflit, d'instabilité politique, de maladies et de mauvais résultats économiques. Beaucoup a été accompli depuis son adoption, mais il reste beaucoup d'efforts à faire pour traduire dans les faits ces engagements et cette vision, et mettre à profit la dynamique enclenchée en 2005, année de l'Afrique.

Le présent rapport (A/61/212) est le quatrième rapport du Secrétaire général sur le NEPAD, sa mise en œuvre et l'appui international dont il bénéficie. Il est encourageant de noter que le rapport reconnaît les progrès accomplis dans les domaines prioritaires et essentiels du NEPAD, à savoir l'infrastructure, les technologies de l'information et de la communication, l'éducation et la santé, l'environnement, l'agriculture, la science et la technologie, la prise en compte du souci de l'égalité des sexes et le mécanisme d'évaluation intra-africaine. Si le rapport reconnaît les progrès réalisés depuis l'année dernière, il souligne également l'importance d'adopter des mesures de politique pour accélérer la mise en œuvre du NEPAD.

Le rapport de l'Organisation mondiale de la santé (OMC) (A/61/218), dont l'Assemblée est saisie aujourd'hui, indique que le paludisme tue principalement des enfants et des pauvres, et représente toujours une menace pour au moins trois milliards d'habitants de 107 pays et territoires. Chaque année, environ 500 millions de personnes sont victimes de crises aiguës de paludisme qui provoquent plus d'un million de morts, dont au moins 86 % en Afrique subsaharienne.

Hélas, plus de 3 000 enfants meurent chaque jour du paludisme, essentiellement en Afrique. Les efforts internationaux déployés depuis le début de la décennie se sont heurtés à des obstacles majeurs et ont essuyé de sérieux revers. Toutefois, la création du Programme mondial de l'Organisation mondiale de la santé début 2006, qui fournit une réponse à la fois cohérente et énergique aux besoins des États Membres où le paludisme est endémique, et la publication des lignes directrices de l'OMC relatives au traitement du paludisme, offrent une lueur d'espoir.

Enfin, nous devons examiner aujourd'hui le rapport intitulé « Application des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique » (A/61/213). Ce rapport fait observer que, s'il est vrai que l'on progresse constamment dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits et dans le soutien à la paix et la consolidation de la paix, une action accrue et concertée s'impose si l'on veut empêcher les crises qui couvent d'éclater et veiller à ce que la paix durement acquise dans les pays sortant d'un conflit devienne irréversible.

Je partage pleinement l'avis du Secrétaire général, selon lequel les accords de paix devraient impliquer un groupe plus vaste de protagonistes nationaux et dépasser les questions de politique et de sécurité en tenant compte des dimensions économiques critiques au début du processus. Les accords de paix qui engagent toutes les parties signataires à prendre en compte la nécessité de mécanismes transparents de gestion des ressources naturelles et des revenus, la distribution équitable des ressources, la réduction de la pauvreté et les mesures de lutte contre la corruption amèneraient plus vite des dividendes de la paix plus durables et réduiraient ainsi la probabilité de la reprise du conflit.

Je suis convaincue que la création de la Commission de consolidation de la paix, dont le Fonds a été lancé hier, assurera que des pays ne se retrouvent pas en défaut d'assistance et ne basculent pas de nouveau dans un conflit majeur. Le rapport attire également notre attention sur la relation entre conflit et ressources naturelles, sur les répercussions du chômage des jeunes sur les conflits et sur les défis du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, autant de questions transsectorielles qui requièrent notre engagement durable.

Je suis d'accord avec le rapport, où l'on dit que parvenir à une Afrique sans conflit d'ici à 2010 nécessitera une plus grande volonté politique et une assistance technique et financière accrue aux pays africains, aux organisations régionales et à la société civile.

Les conflits, les maladies et la faible croissance économique ont entravé de nombreux pays africains depuis des décennies et ont freiné la région dans sa recherche d'une paix et d'un développement durables. L'adoption du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) il y a cinq ans, a fourni le cadre d'un avenir meilleur; toutefois, comme le Secrétaire général le déclare dans son rapport, il faut redoubler d'effort pour s'attaquer efficacement aux obstacles qui gênent le progrès: le chômage des jeunes, l'incidence sociale, économique et politique dévastatrice du VIH/sida, l'exploitation illicite des ressources naturelles et les flux illégaux d'armes légères. Nous devons nous attaquer de façon cohérente à ces obstacles afin d'obtenir des résultats tangibles et durables.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*): Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, nous

voudrions remercier le Secrétaire général de ses trois rapports sur les points de l'ordre du jour que nous examinons aujourd'hui: la Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

Il y a cinq ans, les chefs d'État et de gouvernement africains ont signé la Déclaration et le Plan d'action d'Abuja en vertu desquels les pays africains s'engageaient à atteindre des objectifs fixés en matière de prévention et de lutte contre le paludisme d'ici à 2005. Bien que beaucoup de progrès aient été réalisés dans la lutte contre le paludisme, des actions de grande ampleur sont toujours nécessaires. L'année dernière, le paludisme a causé la mort de plus d'un million d'êtres humains dans le monde, dont 90 % vivaient en Afrique et étaient pour la plupart des enfants. Il ne fait pas de doute que l'on ne peut lutter contre le paludisme que si toutes les parties prenantes mènent une action concertée et coordonnée pour tenir pleinement tous les engagements pris pour lutter contre le paludisme dans tous les documents finals de tous les grands sommets et conférences.

Nous demandons à la communauté internationale de continuer d'appuyer le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et, dans le cadre d'initiatives nationales, de créer les conditions nécessaires pour assurer l'accès de tous à des moustiquaires imprégnées d'insecticide, à la pulvérisation d'insecticides à effet rémanent à l'intérieur des habitations pour lutter contre le paludisme et à des traitements antipaludiques efficaces par médicaments associés et aussi, le cas échéant, par la distribution gratuite de moustiquaires traitées aux insecticides.

Dans le Document final du Sommet mondial de 2005, les chefs d'État et de gouvernement ont catégoriquement déclaré que l'Afrique était le seul continent qui n'était pas en voie d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Cela a été réaffirmé dans la résolution sur la suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 consacrées au développement (résolution 60/265), résolution qui a souligné la nécessité de mettre pleinement en œuvre, sans retard, les engagements pris en faveur du développement, et en particulier les promesses d'appuyer l'Afrique.

Si nous voulons parvenir à éliminer la pauvreté et la faim en Afrique, une action urgente et concertée des pays développés et de la communauté internationale s'impose. À cet égard, le Groupe des 77 et la Chine réaffirment que la principale tâche qui reste à accomplir pour le développement en Afrique est la pleine mise en œuvre d'un véritable partenariat en faveur du développement. Il est devenu évident qu'en dépit de toutes les actions et de tous les engagements des pays africains, le principal obstacle au développement de l'Afrique reste l'absence de ressources adéquates.

Beaucoup a été réalisé en Afrique depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire en 2000. Le NEPAD, programme de l'Union africaine, a aujourd'hui cinq ans. Les principes fondamentaux du NEPAD sont la prise en main par les Africains eux-mêmes de la promotion du développement socioéconomique, du progrès de la démocratie, des droits de l'homme et de la bonne gouvernance. Par l'intermédiaire du NEPAD, les dirigeants africains ont pris en charge et assumé la direction du programme de renouveau socioéconomique du continent et ont transformé le contenu du programme de développement.

Les orientations et les priorités du NEPAD sont devenues un cadre acceptable, internationalement admis, pour le développement de l'Afrique. Par l'intermédiaire du NEPAD, les dirigeants africains ont donc fondamentalement changé le modèle de développement. L'approche restreinte du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté a été étendue de façon à inclure une approche globale et générale du développement dont la responsabilité incombe aux Africains. En fait, la plupart des pays africains ont maintenant leurs propres stratégies de développement.

En dépit des efforts faits pour mettre en œuvre le NEPAD, l'Afrique est encore loin d'avoir acquis les niveaux d'appui requis dans le cadre de ce partenariat. Bien que nous nous félicitions de l'appui fourni par les partenaires internationaux, et l'ONU en particulier, il reste encore beaucoup à faire.

Le Groupe des 77 et la Chine estiment que des ressources doivent être mobilisées pour les États africains, les Communautés économiques régionales et l'Union africaine, afin d'appuyer les efforts visant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement dans le cadre des programmes nationaux de développement et de la mise en œuvre du

programme du NEPAD. S'agissant du financement et de l'exécution de projets dans des domaines prioritaires du NEPAD, nous avons pris acte des approches novatrices élaborées en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique.

Nous sommes heureux que les institutions de l'ONU aient été organisées en divers groupes en fonction des domaines prioritaires du NEPAD, afin d'améliorer la coordination et la coopération dans leurs travaux liés au NEPAD. En outre, plusieurs de ces institutions jouent un rôle essentiel dans l'appui des travaux du NEPAD, en particulier dans des domaines tels que l'agriculture, le commerce et l'accès aux marchés, le développement des infrastructures et la science et la technique, entre autres. Cependant, nous demandons toujours instamment à l'ONU d'intégrer le NEPAD dans toutes ses activités normatives et opérationnelles.

S'agissant des causes des conflits et de la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, l'Union africaine a fait des progrès considérables dans la prévention des conflits sur le continent. L'un des principaux changements est la façon dont les Africains, par l'intermédiaire de l'Union africaine, jouent un rôle de chef de file dans le règlement des conflits et la gestion de la consolidation de la paix, en prenant des initiatives émanant de l'intérieur. Cette prise en main par les Africains du règlement des conflits africains a donné des résultats remarquables.

L'Union africaine a créé des mécanismes qui aident au règlement des conflits et à la promotion d'une paix durable sur le continent. Il y a par exemple le Conseil de paix et de sécurité, dont les décisions sont contraignantes pour tous les membres de l'Union africaine. Il y a également un Conseil économique, social et culturel et un Parlement panafricain comprenant des représentants de tous les États membres de l'Union africaine. Le Mécanisme d'évaluation intra-africaine a commencé à examiner les pratiques optimales dans plusieurs pays africains comme moyen de renforcer et de consolider la démocratie et le développement durable sur le continent.

Le Groupe des 77 et la Chine réaffirment que les principales tâches restant à accomplir pour le développement de l'Afrique tiennent à la mise en œuvre intégrale d'un véritable partenariat mondial équitable, qui n'est possible que si la communauté internationale tient ses engagements. Nous appelons les pays développés et la communauté internationale en général à honorer leurs engagements en matière d'appui au développement de l'Afrique et à lancer, à cet effet en 2007, des programmes d'action concrets visant à une application rigoureuse de tous les engagements souscrits au titre de la Déclaration du Millénaire, du Document final du Sommet mondial et de la résolution sur la suite donnée aux dispositions consacrées au développement (résolution 60/265).

M. Huimasalo (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE). La Bulgarie et la Roumanie, pays en voie d'adhésion; la Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine et Moldova, se rallient à la présente déclaration.

Tout d'abord, l'Union européenne tient à féliciter ses partenaires africains à l'occasion du cinquième anniversaire de l'adoption du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Comme au cours des dernières années, l'UE se félicite de la tenue du débat d'aujourd'hui sur l'Afrique au sein de l'Assemblée générale. De même, l'UE se félicite de l'occasion qui nous est donnée d'aborder trois aspects clefs : le NEPAD, les aspects relatifs à la paix et la sécurité et la lutte contre le paludisme sur le continent africain.

L'Afrique est au cœur de la politique de l'Union européenne en matière de développement. Notre partenariat avec l'Afrique est fort et durable. L'UE continue de soutenir l'initiative du NEPAD, qui représente une partie importante du partenariat entre la communauté internationale et les nations africaines.

L'un des résultats les plus marquants des activités du NEPAD est le Mécanisme d'évaluation intra-africaine (MAEP). L'UE note avec satisfaction qu'à ce jour 25 pays ont adhéré à ce Mécanisme. L'Afrique du Sud a achevé son auto-évaluation et la Commission du MAEP a mené une mission d'examen sur place en juillet 2006. Jusqu'à présent trois pays – le Ghana, le Rwanda et le Kenya – ont achevé ce processus

d'évaluation intra-africaine. Leurs rapports d'examen de pays ont été examinés par le Forum du MAEP. Le Mécanisme d'évaluation a encouragé les pays à adopter des mesures pour renforcer la transparence et faire que les responsables soient davantage tenus de rendre compte de leur action. Il sera essentiel de surveiller la manière dont les recommandations issues de ces examens seront traduites en mesures modifiant les politiques menées sur le terrain.

L'organisation du sixième Forum sur la gouvernance en Afrique, avec pour thème « Application du MAEP : défis et opportunités », qui s'est tenu à Kigali en mai 2006, a apporté au Mécanisme d'évaluation une publicité fort utile. Il a également contribué à faire comprendre qu'il importait de ménager une certaine souplesse au sein du processus du MAEP, afin de faciliter et d'accélérer l'application, et que les pays se devaient d'intégrer dans leurs plans nationaux les engagements pris au titre du MAEP. L'achèvement de l'examen dans le cadre du Mécanisme par quelques pays pionniers donne un bon exemple à suivre pour d'autres, et montre que les gouvernements africains sont résolus à suivre cette voie au sein du NEPAD.

Le rapport du Secrétaire général sur les progrès de la mise en œuvre (A/61/212) indique que les gouvernements africains et les organisations régionales ont obtenu des résultats considérables dans le cadre du NEPAD. L'UE partage cette évaluation positive. En même temps, l'analyse a montré que la contribution de la société civile, et notamment celle du secteur privé, à la mise en œuvre des projets prioritaires du NEPAD n'a pas été entièrement satisfaisante. L'UE estime que la mise en œuvre du NEPAD consiste surtout à encourager la maîtrise qu'exercent les Africains sur les secteurs productifs de la société, et leur participation à l'activité de ces secteurs. À cette fin, il faut sensibiliser plus largement et profondément les entreprises, à la fois sur le continent et en dehors, sur les possibilités et les retombées économiques que peut offrir le NEPAD.

L'UE va continuer à renforcer ses relations avec l'Afrique dans le cadre de la Stratégie pour l'Afrique de l'UE adoptée par le Conseil de l'Europe en 2005. Dans le courant de l'année prochaine cet accord unilatéral sera transformé en une stratégie conjointe euro-africaine en coopération étroite avec nos partenaires africains.

L'objectif principal de la Stratégie est de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, en

mettant l'accent sur le développement durable, la sécurité et la bonne gouvernance en Afrique. Des efforts devront être consentis pour améliorer la coordination et la coopération avec l'Union africaine, les organisations sous-régionales africaines et d'autres partenaires internationaux, tout en respectant le principe d'appropriation au niveau local par les Africains.

L'UE s'est engagée à appuyer les efforts de l'Afrique visant à consolider la paix, la démocratie et les droits de l'homme sur le continent africain. Pour réussir, le développement de l'Afrique exige également le respect des droits de l'homme et des principes démocratiques, l'action d'États viables et bien gouvernés, et des institutions dynamiques et efficaces. La Stratégie de l'UE retient la bonne gouvernance comme condition préalable du développement. La bonne gouvernance ne se limite pas seulement à la lutte contre la corruption, mais s'étend aussi aux plans politique, économique, social et écologique. Comme exemple positif de gouvernance économique, le rapport de la Banque mondiale intitulé « Doing Business 2007 » décrit la Tanzanie et le Ghana comme étant des pays où des réformes récentes ont réussi à instaurer un climat propice aux affaires.

La bonne gouvernance doit découler d'un accord et non d'une volonté imposée de l'extérieur. L'Afrique a montré des signes de changement positif en matière de gouvernance, dans le contexte du Mécanisme d'évaluation intra-africaine dont j'ai parlé précédemment. L'UE fournit un appui à la fois politique et financier à ce processus, dans le cadre de son Initiative gouvernance. En plus de la bonne gouvernance, un développement digne de ce nom exige le respect des droits de l'homme, des principes démocratiques et de l'état de droit, ainsi qu'un engagement en faveur d'institutions fortes et efficaces.

L'UE a récemment lancé une initiative relative à un partenariat euro-africain en matière d'infrastructures. Celui-ci a abouti à la création du Fonds fiduciaire pour les infrastructures en Afrique, dont l'objectif clef est de combler la carence en infrastructures aux niveaux régional et continental. Par l'entremise de ce Fonds fiduciaire, l'UE va appuyer les efforts de l'Afrique visant à identifier puis restituer les maillons manquants dans les réseaux existants, ainsi qu'à harmoniser les politiques de transport, développer une gestion intégrée des ressources en eau, créer des infrastructures énergétiques transfrontières et régionales, et tenter de combler le fossé numérique.

Sans paix il ne peut y avoir de développement dans la durée. Sans un rôle directeur des Africains eux-mêmes en vue de mettre fin aux conflits en Afrique il ne peut y avoir de paix à long terme. L'UE collabore avec l'Union africaine, les organisations sous-régionales et les pays africains pour prévoir et prévenir les conflits, et y intervenir en tant que médiateurs, en veillant à prendre en compte les causes profondes. À cet égard, il est fondamental de concourir au développement du dispositif de paix et de sécurité de l'Union africaine, dont fait partie la force africaine d'intervention.

En Afrique subsaharienne, de nombreux accords de paix ont pu être respectés grâce à la coopération étroite de l'ONU, de l'Union africaine et de l'Union européenne. En République démocratique du Congo, l'Union européenne reste très active, dans le cadre de l'appui fourni au processus électoral. L'Union européenne attend avec impatience le bon déroulement des élections, qui ouvriront la voie à l'instauration d'institutions légitimes et démocratiquement élues, reflétant la pleine souveraineté du peuple congolais. Dans l'hypothèse d'élections réussies, l'Union européenne aura à cœur de coopérer avec le nouveau gouvernement élu aux fins de la reconstruction et du redressement à court terme, et de contribuer aux efforts de développement durable sur le long terme conformément aux principes de la bonne gouvernance.

L'Union européenne se déclare vivement préoccupée par la détérioration constante des conditions de sécurité et de la situation humanitaire au Darfour, et condamne la poursuite des violations du cessez-le-feu, en particulier des violences dirigées contre la population civile et les agents humanitaires. L'Union européenne soutient les efforts faits par l'ONU et d'autres partenaires en vue de planifier la relève de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS), actuellement déployée au Darfour, par une mission des Nations Unies de maintien de la paix. L'Union européenne exhorte le Gouvernement soudanais à donner son assentiment à cette opération. L'Union européenne tient à souligner sa crainte de voir le conflit perdurer au Darfour et s'étendre sur le reste du Soudan et à l'ensemble de la région.

L'Union européenne se réjouit du rôle accru de l'ONU en matière de diplomatie préventive et réaffirme son adhésion à la conclusion contenue dans le document issu du Sommet mondial : que chaque État a la responsabilité individuelle de protéger sa population du génocide, des crimes de guerre, du

nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité. Cette responsabilité incombant en premier lieu aux pays eux-mêmes, aucune action extérieure de prévention ne pourra porter ses fruits dès lors que l'État et le peuples concernés ne la reconnaissent pas et ne s'emploient pas à résoudre les problèmes en question.

Participant activement aux efforts de reconstruction après un conflit en Afrique, l'Union européenne est tout particulièrement acquise à la nouvelle Commission de consolidation de la paix. À l'instar du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix, la Commission de consolidation de la paix est l'un des principaux aboutissements de la réforme de l'ONU, dont le coup d'envoi a été donné au Sommet mondial. La Commission de consolidation de la paix constitue un cadre indispensable pour coordonner les efforts déployés par tous les acteurs en vue d'assurer la cohésion entre les aspects de cette entreprise sur le plan humain et politique en ce qui concerne la sécurité et le développement. Depuis de nombreuses années, l'Union européenne concourt de façon notable aux activités de consolidation de la paix engagées en Afrique et dans le reste du monde. Elle est disposée à maintenir cet appui en soutenant avec énergie les travaux menés par la Commission de consolidation de la paix dans deux pays africains : le Burundi et la Sierra Leone.

L'Union européenne reconnaît qu'il importe d'intégrer une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans la prévention des conflits. Il est urgent d'élaborer des mesures de prévention, notamment en ce qui concerne la violence sexiste dans les conflits. À cet égard, il importe de soigneusement planifier la prévention et la protection et d'inclure ces questions dans les plans et stratégies d'urgence interinstitutions.

L'Union européenne est également favorable à la consolidation des États fragiles, de même qu'au renforcement des programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion et de réforme du secteur de la sécurité mis en œuvre dans les États africains.

Consciente du rôle des ressources naturelles dans la persistance des conflits, l'Union européenne accueille favorablement les conclusions du groupe d'experts sur les ressources naturelles et les conflits en Afrique, réuni en juin de cette année.

La question des migrations fait partie intégrante du développement. Depuis quelques années, l'Union

européenne l'examine d'un point de vue global, en tenant pleinement compte de sa relation avec le développement. Européens et Africains ont adopté à ce sujet une déclaration politique et un plan d'action lors de la Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement, qui s'est tenue en juillet dernier à Rabat. Une autre conférence sur ce thème, qui devrait avoir lieu en novembre à Tripoli, est en cours de préparation.

La santé occupe une place centrale dans le développement. Elle est essentielle pour réduire la pauvreté et promouvoir la sécurité humaine. En témoigne l'engagement pris par les dirigeants africains à Abuja d'accroître les fonds alloués au secteur de la santé. Alors que pendant de nombreuses années d'immenses progrès ont été enregistrés à l'échelle mondiale dans le domaine de la santé, les systèmes de santé de certains pays sont à présent incapables de supporter la charge engendrée par les maladies. Cela tient aux faiblesses inhérentes des systèmes de santé nationaux, au caractère imprévisible et irrégulier du financement et à la pénurie criante de personnel qualifié. Or, faute de personnel qualifié et motivé, toute intervention dans le domaine de la santé est vouée à l'échec. L'Union européenne élabore actuellement un plan d'action en vue d'y remédier.

L'action menée à l'échelle mondiale pour faire reculer le paludisme met en relief plusieurs des principales carences et potentialités du secteur de la santé. Bien que d'envergure mondiale, le paludisme frappe tout particulièrement l'Afrique, les populations pauvres et, surtout, les femmes et les enfants.

L'Union européenne salue la parution du rapport de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur la Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique (A/61/218 et Corr. 1). Les informations qu'il contient sont alarmantes. Nous tenons tout particulièrement à attirer l'attention sur la nécessité d'aider l'OMS à veiller à la bonne application des politiques et stratégies antipaludiques fondée sur des données factuelles, ainsi que sur la nécessité d'harmoniser les activités à l'échelle nationale. Les initiatives de lutte contre le paludisme doivent s'accompagner de mesures visant à renforcer les systèmes de santé en général et à aider les acteurs extérieurs au système de santé public. De même, nous devons renouveler notre engagement à aider les pays africains à intensifier l'action visant à faire reculer le paludisme et à réduire l'ampleur de ses effets.

Par ailleurs, l'Union européenne soutiendra les initiatives visant à assurer l'accès aux médicaments antipaludiques. Parallèlement aux efforts destinés à stimuler la recherche et le développement, à faire baisser les prix des nouveaux médicaments et à améliorer les systèmes d'achat et de distribution, il est crucial de surveiller de très près les effets des nouveaux traitements ainsi que la résistance aux médicaments et d'informer davantage les populations locales, notamment sur l'utilisation des moustiquaires imprégnées d'insecticide et à travers d'autres actions de prévention et de sensibilisation.

Le VIH/sida continue lui aussi de mettre en difficulté les systèmes de santé, surtout en Afrique. L'Union européenne prêtera son concours à l'initiative « Traiter, former, fidéliser », qui recense les activités menées dans le cadre de la lutte contre le sida et les problèmes de santé publique, dont l'urgence est manifeste.

Je terminerai en rappelant que, par-dessus tout, l'Afrique a besoin de paix et de stabilité. L'intérêt de l'Union européenne pour l'Afrique procède de notre conviction que promouvoir la paix et le développement durables en Afrique est, à l'heure actuelle, l'une des tâches essentielles de la communauté internationale. Nos rapports avec l'Afrique s'inscrivent dans un partenariat fondé sur l'égalité et sur notre ferme attachement à la démocratie, à la promotion des droits de l'homme, à la bonne gouvernance et au respect de l'état de droit, ainsi qu'au respect mutuel et à la responsabilisation. L'Union européenne continuera d'honorer ses engagements à travers tout ce qu'elle entreprendra.

M^{me} Rouse (Grenade) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter, Madame la Présidente, des idées que vous avez exposées dans votre déclaration, et dont nous pourrions nous inspirer dans nos délibérations ce matin. Je suis honorée de participer au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) au débat d'aujourd'hui sur le point 62 a) de l'ordre du jour, intitulé « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international ». La CARICOM souscrit pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

La Communauté des Caraïbes a des affinités spéciales avec l'Afrique et partage son processus de

développement. Nous avons en commun une expérience historique, une origine et une identité. Je fais référence en particulier aux efforts déployés pour renforcer ce lien comme la tenue à Kingston (Jamaïque) de la Conférence de la diaspora caribéenne 2005, en collaboration avec l'Union africaine et le Gouvernement sud-africain. La Conférence a été spécialement conçue pour créer des liens entre l'Afrique et la diaspora et pour amorcer un dialogue sur les problèmes communs. Elle visait également à renforcer les partenariats et la coopération entre les populations des deux régions et à créer des mécanismes pour resserrer les relations politiques et économiques entre l'Afrique et les Caraïbes dans notre intérêt mutuel.

La CARICOM se félicite, par conséquent, de prendre note du contenu du quatrième rapport complet du Secrétaire général (A/61/212), cinq ans après l'adoption du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Nous prenons également note du deuxième rapport du Groupe consultatif du Secrétaire général sur l'appui international au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (A/61/138) et félicitons le Président et les membres du Groupe de leurs travaux. Nous nous félicitons des progrès accomplis par les dirigeants africains dans la mise en œuvre du NEPAD et de l'appui engagé par la communauté internationale. Nous voyons se dessiner pour l'Afrique un grand avenir social, économique et politique.

La CARICOM se félicite des progrès réalisés dans les principaux domaines prioritaires du NEPAD. En 2006, la communauté internationale a commencé à honorer ses engagements, ce qui est encourageant. Beaucoup a été réalisé en matière d'aménagement de l'infrastructure, et nous félicitons le secrétariat du NEPAD et la Banque africaine de développement des efforts de coopération qu'ils ont déployés pour mettre en œuvre plusieurs projets importants. Étant donné l'augmentation de l'activité mondiale, la CARICOM applaudit à la création de l'Initiative L'Informatique à l'école par la Commission cyberAfrique. Il faut également se féliciter de la participation du secteur privé et nous appelons les différents secteurs à poursuivre la coopération afin de réaliser cet important objectif du NEPAD.

La CARICOM se félicite également des initiatives prises par les pays du Groupe des Huit et les pays du Sud pour honorer les promesses faites en matière de poursuite du développement de l'Afrique.

La CARICOM partage en tous points l'opinion selon laquelle le partenariat est l'élément principal de la mise en œuvre du NEPAD. Le thème choisi cette année pour le débat général de l'Assemblée – « mettre en œuvre un partenariat mondial pour le développement » – ne pourrait être plus opportun.

Le NEPAD est maintenant connu dans le monde entier, et outre le système des Nations Unies, plusieurs autres organisations internationales et du secteur privé ont trouvé leur place dans le NEPAD, ce qui augure bien de l'avenir de l'initiative. La CARICOM a pris note des progrès réalisés dans les domaines de l'éducation, de la protection de l'environnement, des initiatives agricoles, de la promotion des sciences et techniques, du renforcement des systèmes de santé, de l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes et de la participation de la société civile, entre autres domaines. Plusieurs de ces programmes sont maintenant prêts à être exécutés et nous encourageons les dirigeants des pays du NEPAD à poursuivre leurs efforts pour réaliser les accords institutionnels nécessaires à l'accélération de l'exécution.

La CARICOM est très consciente des contraintes et des facteurs de ralentissement qui peuvent entraver la mise en œuvre dans certains domaines. Nous sommes confrontés dans toutes les régions du monde à une évolution récente dans le domaine du commerce international, à des préoccupations croissantes en matière de sécurité et à de nouvelles réalités politiques et économiques. Pour l'Afrique, cela s'est révélé particulièrement difficile. La communauté internationale a un rôle important à jouer et une promesse à tenir pour ce qui est d'appuyer la vision commune des dirigeants africains et l'engagement qu'ils ont pris d'éliminer la pauvreté sur le continent. Nous soulignons par conséquent qu'il est nécessaire de donner à l'Afrique les ressources dont elle a besoin pour la mise en œuvre du NEPAD, notamment l'augmentation de l'aide publique au développement et de l'assistance technique.

Le système des Nations Unies joue également un rôle essentiel à cet égard et nous nous félicitons par conséquent des efforts en cours pour améliorer la coordination des travaux de l'Organisation des Nations Unies en appui au NEPAD.

La CARICOM se tient prête et est disposée à aider l'Afrique à mettre en œuvre ce processus au moment où nous nous débattons avec notre propre processus d'intégration. Nous sommes convaincus que

nous pouvons partager les enseignements tirés de nos succès et de notre expérience et que nous pouvons nous unir à nos partenaires de développement pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et créer un monde meilleur pour l'humanité tout entière.

M. Gatan (Philippines) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), à savoir le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la République démocratique populaire lao, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, Singapour, la Thaïlande et le Viet Nam. L'ASEAN souscrit à la déclaration faite par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Il est très encourageant de noter le vocabulaire et le ton du rapport intérimaire du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/61/213) qui souligne l'accélération du développement dans la région et la diminution du nombre des conflits. Cependant, le rapport note également la possibilité d'un retour des conflits. De plus, le fait que certaines situations dans la région se soient aggravées souligne qu'il est nécessaire de mieux comprendre les causes profondes des conflits. Les informations disponibles ne semblent pas être suffisantes pour anticiper et prévenir les éruptions de violence qui entravent le développement et suspendent en réalité la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Il est indéniable que le NEPAD peut jouer, et joue, un rôle fondamental s'agissant de transformer la culture politique de ses États membres. Pour aboutir à cette transformation, cependant, il faut que toutes les parties prenantes participent pleinement. De surcroît, il est nécessaire d'apporter une assistance technique et une aide financière pour faire en sorte que le programme politique soit mis en œuvre. Cela requiert que les bailleurs de fonds nationaux et internationaux apportent un financement approprié et prévisible. Il est à noter en particulier, que le Mécanisme d'évaluation intra-africaine est un instrument innovant et efficace pour la promotion de la démocratie. Le rapport du Secrétaire général affirme que le Mécanisme d'évaluation intra-africaine jouit d'un succès appréciable.

Un NEPAD fort contribuera au règlement des conflits, car il reconnaît les dangers de la guerre. Les

conflits sont une entrave au développement durable car ils perturbent et déstabilisent l'environnement économique. Le développement est tributaire d'un contexte de paix et en bénéficie. L'incapacité de prévoir les résultats potentiels des investissements rendra ceux-ci difficiles car la destruction soudaine menace tous les acquis, y compris les vies humaines.

Mais nous connaissons des stratégies pour réduire et éliminer le risque de guerre. Le rapport du Secrétaire général est dans le vrai lorsqu'il affirme que la création d'emplois décents et l'accès à des ressources productives peuvent prévenir le retour des conflits. Sur cette base, de meilleures politiques doivent être mises en œuvre pour stimuler une croissance économique forte et donner aux gens, en particulier aux jeunes, l'assurance d'un avenir meilleur.

Si la responsabilité de ces changements incombe avant tout aux dirigeants africains, un appui international n'en est pas moins crucial pour le succès de ces entreprises – les promesses et les engagements doivent être tenus. Les flux de financement pour le développement doivent être accrus et les capacités de l'Afrique en matière d'exportation renforcées à travers un commerce international véritablement libre et équitable. L'Initiative d'aide au commerce a un rôle fondamental à jouer en la matière.

La coopération Sud-Sud complète les relations Nord-Sud et fait partie intégrante de l'appui international. Il y a en particulier deux sources qui attirent l'attention : le Centre du Mouvement des pays non alignés pour la coopération technique Sud-Sud, à Jakarta, et le Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique.

Au cours de la période 2001-2006, le Centre, créé par l'Indonésie et le Brunéi Darussalam en 1995, a mis en œuvre 28 programmes au profit de près de 800 individus originaires de 84 pays en développement, y compris des pays d'Afrique, et de 23 institutions internationales. Ces programmes, qui comprenaient notamment l'échange et la diffusion d'expériences en matière de développement ainsi qu'une formation et une assistance techniques, ont été conçus pour donner aux économies en développement une base plus large en les rendant plus efficaces et plus souples.

En même temps, le Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique, inauguré en 2005 et coprésidé par l'Afrique du Sud et l'Indonésie, suit un plan qui couvre trois domaines de coopération – politique, économique et socioculturel. À cet égard,

des activités pratiques sont menées dans les domaines du renforcement des capacités, du droit et des politiques en matière d'environnement, de la préservation des ressources génétiques et du savoir traditionnel, ainsi que du développement des petites et moyennes entreprises, entre autres.

En outre, les membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) cherchent également à consolider les liens commerciaux et entre les peuples, en particulier dans le cadre de leurs programmes de coopération.

Pour terminer, le maintien de la paix et de la prospérité de leurs nations est un idéal qui vaut la peine d'être poursuivi par les dirigeants africains, dans l'intérêt du continent et de leurs peuples. L'intérêt collectif doit toujours primer.

M^{me} Rebello (Inde) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général de son quatrième rapport complet sur les progrès de la mise en œuvre et de l'appui international sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et pour les autres rapports préparés en vue du présent débat commun. Nous nous associons à la déclaration prononcée par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77.

L'Inde s'est toujours identifiée aux aspirations des peuples d'Afrique et entretient depuis longtemps des relations politiques avec les pays de ce continent. C'est en Afrique du Sud que le Mahatma Gandhi a forgé l'arme politique du « satyagraha », mot qui fait référence à la lutte non violente ou à la résistance passive. Sa rencontre avec l'injustice en Afrique a transformé un avocat urbain en icône d'une lutte pacifique et non violente qui a fini par incarner le combat de l'Inde pour l'indépendance. Le Président sud-africain Thabo Mbeki a décrit le Mahatma Gandhi comme « le fils bien-aimé de l'Afrique du Sud » lorsque a été célébré le centenaire du lancement du mouvement Satyagraha en Afrique du Sud.

Le premier des Premiers Ministres indiens, Jawaharlal Nehru, s'exprimant à la Conférence afro-asiatique de Bandung, en 1955, a qualifié l'Asie et l'Afrique de continents frères. Comme les pays d'Afrique, l'Inde a souffert de la domination coloniale, de l'exploitation économique et de la discrimination raciale. Or, même si nous avons beaucoup souffert, nous constatons que l'Afrique est encore plus à plaindre. C'est pourquoi l'Inde a toujours exprimé haut

et fort son appui à l'Afrique, que ce soit à l'ONU ou ailleurs.

Nous sommes fermement convaincus que la réalisation des objectifs du NEPAD doit reposer sur un ordre du jour élaboré et mis en œuvre par les pays d'Afrique. Avec les vastes ressources humaines et naturelles dont elle dispose, et parce que ses dirigeants sont résolus à atteindre les objectifs en question, l'Afrique peut réussir dès lors que le NEPAD reçoit un appui spécifique de la communauté internationale pour réaliser le rêve africain.

Le rapport du Secrétaire général (A/61/212) détaille les progrès réalisés dans les divers domaines prioritaires du NEPAD et analyse la contribution de la communauté internationale à cet effort. Il indique notamment que si l'année passée a vu des débuts encourageants pour ce qui est d'honorer les engagements pris, les progrès ont été plus marqués sur le plan de l'allègement de la dette que sur celui du commerce et de l'aide publique au développement (APD).

Il est encourageant de constater que la tendance à une hausse marquée de l'APD à destination de l'Afrique s'est confirmée en 2004 et 2005. Cela dit, l'essentiel de cette hausse, en 2005, est à mettre sur le compte de mouvements considérables d'annulation de la dette. Le rapport note qu'un accroissement massif et collectif de l'APD est nécessaire en 2006 et au-delà si l'on veut honorer les engagements pris pour 2010, mais que le taux d'accroissement est loin d'être assez rapide pour que soient tenues les promesses faites au Sommet du Groupe des Huit (G-8) de Gleneagles en 2005. Le rapport précise en outre que la hausse observée continue de s'exprimer à travers l'aide d'urgence, l'annulation de la dette et l'assistance technique.

Le rapport du Secrétaire général reconnaît que les progrès notables qui ont été réalisés ces 12 derniers mois en matière d'allègement de la dette en font un domaine dans lequel les pays du G-8 ont tenu leurs engagements. Nous soulignons que l'initiative d'allègement de la dette multilatérale, prise par les pays donateurs, doit prévoir de mettre à la disposition des institutions financières internationales des ressources supplémentaires afin que la remise de la dette n'érode pas leur capacité financière.

Des rapports sur l'Afrique ont mis l'accent sur le fait que l'aide doit être versée par tranches prévisibles et à long terme, et qu'elle doit avoir pour objectif principal de donner aux économies africaines les

moyens de produire une large gamme de marchandises, et de créer davantage d'emplois. Afin que l'intérêt actuel de la communauté internationale pour leurs besoins particuliers porte ses fruits, et de manière à éviter les dégâts qui leur ont été causés dans le passé par les mesures d'austérité imposées par le Fonds monétaire international (FMI) dans le cadre de programmes d'ajustement structurel, les pays africains doivent être autorisés à mettre en œuvre leurs propres politiques de développement national, sans se voir imposer de conditions extérieures.

Si l'APD et l'allègement de la dette peuvent rendre les contraintes financières moins pesantes, en particulier dans les pays très endettés d'Afrique, la croissance économique durable requiert des mesures à long terme, notamment dans le domaine du commerce. Le rapport du Secrétaire général recommande que des initiatives comme celle de l'aide au commerce viennent compléter, plutôt que remplacer, les efforts visant à améliorer l'accès des exportations africaines aux marchés et à accroître la participation de l'Afrique aux échanges mondiaux.

Dans ce contexte, la suspension du cycle commercial de Doha est une source de préoccupation. La reprise rapide de ces pourparlers commerciaux, ainsi que l'adhésion au mandat existant, à savoir le mandat conféré par la Déclaration de Doha, le Cadre de juillet et la Déclaration ministérielle de Hong Kong, est absolument impérative. Le rapport du Secrétaire général rappelle que, lors des pourparlers commerciaux de Hong Kong, organisés au niveau ministériel, il a été convenu d'éliminer les subventions des pays développés à l'exportation du coton en 2006 et de mettre un terme à toutes les formes de subvention aux exportations agricoles d'ici à la fin de 2013, une partie importante d'entre elles devant même être éliminée dès 2010. Le rapport indique également que les subventions à l'exportation ne constituent qu'une faible part du soutien apporté à l'agriculture dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Une bonne partie de l'appui fourni prend la forme de soutiens internes aux prix et de droits sur les produits agricoles, qui déséquilibrent les échanges. Le défaut de reprise des pourparlers commerciaux du cycle de Doha a des conséquences négatives sur la sécurité alimentaire et la sécurité des revenus d'un grand nombre d'agriculteurs pauvres et marginalisés, ainsi que sur le développement rural dans les pays en développement, et en particulier ceux qui font de la culture vivrière.

Le rapport du Secrétaire général souligne la coopération que l'Inde a établie avec le NEPAD, dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Il met aussi en relief les projets menés par l'Inde dans les domaines de l'infrastructure, des technologies de l'information et autres dans le cadre de l'Approche économique pour le Mouvement Afrique-Inde (TEAM-9). En outre, l'Inde participe à plusieurs autres initiatives bilatérales dans un certain nombre de pays africains, ainsi qu'à une mission panafricaine de connexion à l'Internet.

L'Inde a partagé ses connaissances dans les secteurs de l'infrastructure, de l'industrie pharmaceutique, des soins de santé et des technologies de l'information, entre autres, dans le but de renforcer les capacités et les transferts de technologie au profit des pays africains. Le cadre de Coopération technique et économique indien, qui assure des programmes de formation à plus de 150 pays, en particulier la plupart des pays africains, fonctionne depuis 1954. Il offre également des bourses aux étudiants africains qui souhaitent étudier en Inde et envoie en Afrique des experts indiens pour mener des activités de formation.

M. Al-Murad (Koweït), Vice-Président, assume la présidence.

Le programme indien de coopération avec l'Afrique s'élève actuellement à 1 milliard de dollars. Les efforts déployés par l'Inde, ainsi que ceux d'autres pays partenaires issus du monde en développement, représentent une partie de la coopération Sud-Sud. Contrairement à ce que suggère le Groupe consultatif du Secrétaire général sur l'appui international au NEPAD, ces efforts ne devraient pas être réunis dans la même catégorie que ceux des pays développés, qu'il s'agisse de l'évaluation du volume de l'aide fournie à l'Afrique ou du contrôle de cette aide.

Le dernier rapport en date du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/61/213) décrit les récentes activités menées en matière de prévention des conflits et de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix en Afrique. L'Inde est l'un des plus anciens, des plus importants et des plus constants fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, puisqu'elle a pris part à pratiquement toutes les grandes opérations depuis le début des activités de maintien de la paix dans les années 50. Le personnel indien est actuellement déployé dans des missions des Nations Unies en Éthiopie, en Érythrée, au Burundi, en

République démocratique du Congo, en Côte d'Ivoire, en Sierra Leone et au Soudan. Compte tenu de la nécessité de porter l'attention sur les questions sexospécifiques en Afrique, l'Inde va prochainement dépêcher au Libéria le tout premier groupe de police composé de femmes. Nous prévoyons que ce groupe féminin sera au Libéria d'ici à la fin de l'année.

L'Inde a toujours insisté sur la nécessité d'établir un lien intégral entre le maintien et la consolidation de la paix, condition indispensable pour investir dans l'avenir et préserver ainsi les bénéfices durement acquis des efforts déployés pour rétablir la paix. L'Inde a donc participé activement, l'an passé, aux discussions sur la création de la Commission de consolidation de la paix et elle a salué cette création en annonçant une contribution de 2 millions de dollars. Nous avons mis l'accent sur la prise en charge nationale du processus de consolidation de la paix et nous avons été étroitement associés à la tenue des deux premières séances de la Commission consacrées à un pays donné. Nous allons continuer de participer aux efforts pour définir le rôle et les méthodes de travail de ce nouvel organe.

Pour ce qui est du point de l'ordre du jour relatif à la décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique, nous pensons qu'il est nécessaire de mieux se rendre compte que le paludisme tue essentiellement les enfants et les pauvres. Il continue de menacer 3 milliards de personnes dans 107 pays et territoires. Chaque année, plus de 500 millions de personnes sont atteintes de paludisme aigu, entraînant plus d'un million de morts. Environ 3 000 enfants et nourrissons meurent chaque jour du paludisme. Le paludisme a également un impact important sur la croissance et le développement économiques à long terme, ce qui entraîne une perte du produit intérieur brut et absorbe une immense partie du revenu des ménages et des dépenses de santé des gouvernements. L'Inde est habituée à lutter contre la menace que représentent les moustiques, et appuie pleinement les efforts axés sur la prévention et l'élimination du paludisme dans les pays en développement, en particulier en Afrique.

M. Berrah (Algérie) : Je voudrais, en tout premier lieu, féliciter M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour la haute qualité des rapports qu'il nous a présentés sur le suivi des progrès dans la mise en œuvre de ses recommandations sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, et sur la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le

développement de l'Afrique (NEPAD), ainsi que sur l'appui international dont il jouit.

La revue annuelle des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de paix, de sécurité et de développement en Afrique constitue, à n'en point douter, une occasion opportune d'apprécier l'état de mise en œuvre des promesses et engagements souscrits au plan international en vue d'accompagner les pays africains dans leur marche résolue pour reprendre en main leur destin et renouer avec la paix, le progrès social et le relèvement économique.

Tout en m'associant à la déclaration faite par le distingué représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine, je souhaite faire quelques commentaires.

Pour traiter les causes qui sont à l'origine des conflits en Afrique et, dans le même temps, rendre plus efficaces les efforts de prévention des conflits, de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix après les conflits, une combinaison d'actions ponctuelles et à long terme fondées sur les interactions objectives entre sécurité, développement et coopération, devrait constituer l'axe de travail et de réflexion autour duquel s'articulerait toute initiative, qu'elle soit africaine d'essence ou non.

Dans cette optique, la réponse africaine aux défis de la paix et de la sécurité s'est traduite par une approche fondée sur des capacités africaines, une volonté politique et un engagement stratégique de rapatriement sur le sol africain des actions de reconstruction et de consolidation de la paix.

Celle-ci s'est vérifiée sur l'agenda sécuritaire de l'Union africaine par la création en 2002 du Conseil de paix et de sécurité, qui constitue un premier pas de nature institutionnelle d'appui au règlement pacifique des différends. Son action s'inscrit dans une optique de consolidation structurelle de la paix qui intègre, de manière on ne peut plus sérieuse, une dimension anticipative et préventive en vue de minimiser les risques d'éclatement des conflits.

La construction de la paix, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport sur l'application de ses recommandations sur les causes des conflits, passe également par la consolidation continue de l'état de droit, la promotion des instruments de protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. C'est justement dans cet esprit que l'Union africaine a institué en 2002 un Mécanisme africain d'évaluation

par les pairs. Cette démarche éminemment volontariste, vise à soumettre la gestion des affaires publiques d'un pays africain au contrôle de ses pairs et dénote, on ne peut mieux, l'engagement de l'Afrique dans la voie de la transparence et de la bonne gouvernance.

Le développement économique et social des nations constitue le contexte le plus favorable à la consolidation d'une paix durable et d'une stabilité sociopolitique. Partant de ce principe, le programme économique de l'Union africaine, en l'occurrence le NEPAD, s'énonce aussi en une initiative pour la paix et la sécurité.

D'impulsion et d'inspiration entièrement africaines, le NEPAD est promu et fondé sur la même idée, à savoir affranchir le continent des conflits, combattre les vulnérabilités politiques et sociales qui sont à l'origine des conflits, et lutter contre le sous-développement. Il aspire, à travers ses ambitieux programmes multisectoriels, à l'affirmation de la volonté politique de l'Afrique de se réappropriier le règlement de ses problèmes et son aspiration à ne plus être marginalisée.

Cette ambition butte, cependant, sur un constat presque banal mais toujours accablant marqué au plan interne par une extrême pauvreté, des flux importants de migrants, une déstructuration des systèmes économique et social, et l'absence d'infrastructures de développement. Sur le plan externe, alors que les pays d'Asie, d'Amérique latine et d'Europe centrale et orientale émergent dans les relations économiques internationales, l'Afrique, qui représente un quart des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et 12 % de la population mondiale, n'occupe dans la sphère économique que 1 % seulement du PIB mondial et 1,8 % des exportations internationales.

Pour sortir de ce marasme socioéconomique, le NEPAD a mis en œuvre un ambitieux programme dont la viabilité repose dans une large mesure sur la constance des ressources pour l'alimenter, estimées à 64 milliards de dollars par an, soit 12 % du PIB du continent. Aux ressources internes insuffisantes, il juxtapose un financement externe, public et privé, et prône un meilleur accès des exportations africaines aux marchés occidentaux.

Dans son cycle de mise en œuvre, il compte, à court terme, sur les moyens classiques, mais améliorés, du développement: une aide publique au développement accrue et un allègement de la dette plus rapide. Sur le long terme, il vise la réduction de la

dépendance à l'aide et privilégie, pour ce faire, l'investissement direct étranger comme source de financement complémentaire.

Dans le sillage de la dynamique de mise en œuvre du NEPAD, les pays africains ont eu à cerner, avec davantage de clarté, les contraintes et obstacles structurels à l'intégration économique du continent et à la réalisation de la multitude de projets de développement. Ces obstacles et contraintes, le rapport du Secrétaire général en souligne quelques-uns, se déclinent comme suit: la faiblesse des capacités institutionnelles et un développement inégalitaire des piliers sous-régionaux de l'intégration continentale qui ne favorisent pas les complémentarités et une exploitation optimale des capacités et expériences africaines; la faiblesse des ressources financières; la raréfaction des compétences humaines; la participation limitée du secteur privé à la mise en œuvre du programme du NEPAD, alors que les investissements directs étrangers tardent à s'annoncer dans les proportions souhaitées; l'aide publique au développement, qui reste en deçà des seuils fixés, consommée, toujours et en grande partie, par les coûts d'expertise, et un environnement économique, financier et commercial qui ne valorise pas les efforts des pays africains pour sortir du sous-développement.

La recherche d'une stabilité régionale a conduit l'Union africaine et le NEPAD à faire de la coopération un instrument à part entière, voire décisif, de la réalisation de la sécurité collective et du développement à l'échelle du continent. Cette exigence se justifie pleinement dans le contexte mondial de l'après-11 septembre 2001, où la pauvreté est apparue comme une des causes du terrorisme. La lutte pour le développement est ainsi devenue une priorité mondiale, et le NEPAD, le cadre de référence dans lequel la communauté internationale, et notamment le système des Nations Unies, doivent concentrer leurs efforts pour le développement de l'Afrique.

S'agissant du partenariat pour la sécurité en Afrique, celui-ci repose largement sur une mobilisation continentale et internationale. Cette mobilisation générale devrait s'appuyer sur le renforcement des mécanismes régionaux et locaux de prévention, de gestion et de résolution des conflits à travers, notamment, la formation de médiateurs et de négociateurs aux fondements culturels de la paix. Cette mobilisation devrait, en outre, s'appuyer sur une diplomatie de la paix qui se donne pour tâche la création des conditions de résolution des différends par

des moyens pacifiques avec pour objectif ultime, celui arrêté par la cinquième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en juillet 2005, à savoir instaurer une Afrique sans conflits d'ici à 2010.

Une coopération renforcée entre l'Union africaine et le système des Nations Unies constitue également un autre axe important de travail, en ce qu'elle lui permettrait de bénéficier de l'expertise et de la large expérience onusienne en matière de conduite d'opérations de maintien de la paix et, dans le même temps, lui faciliterait l'accès à des ressources supplémentaires pour conduire ses propres opérations.

La création, en décembre 2005, de la Commission de consolidation de la paix participe, en ce sens, d'une approche complémentaire en ce qu'elle maintient, en étroite collaboration avec les organes principaux de l'Organisation des Nations Unies, le niveau d'attention et d'assistance aux pays sortant d'un conflit, notamment en Afrique, à l'exemple du Burundi et de la Sierra Leone.

Dans un autre registre, pour succéder à une relation d'assistance insatisfaisante, le NEPAD prône l'instauration d'un partenariat authentique avec les pays industrialisés et les institutions multilatérales, fondé sur le partage des responsabilités. À cet égard, nous nous félicitons du partenariat établi entre le NEPAD et le G8, et des engagements de ce dernier en appui aux efforts de l'Afrique. Tout comme nous saluons les multiples initiatives de soutien de certains pays développés en direction de l'Afrique. Qu'elles soient multilatérales ou bilatérales, de telles initiatives sont à encourager.

Pour réussir le pari d'un partenariat efficace et générateur de bien-être économique et social, nous demeurons convaincus que le soutien des partenaires de développement devrait s'exprimer non seulement à travers des politiques cohérentes de coopération internationale donnant à l'Afrique une réponse globale et les moyens de ses objectifs, mais aussi par la création d'un environnement plus favorable à l'accès des produits africains aux marchés internationaux.

Dans le même ordre d'idées, l'objectif de prélever 0,7 % du PNB des pays industrialisés pour l'aide au développement et la poursuite de l'allègement de la dette extérieure totale de l'Afrique subsaharienne, comme base à une véritable politique de solidarité, doivent devenir une réalité tangible et non plus seulement une référence politique et morale, en faisant

en sorte que leurs actions soient conformes à leurs discours.

Le système des Nations Unies est appelé, pour sa part, à jouer un rôle significatif dans sa contribution au soutien des efforts africains. Les activités opérationnelles sont, à ce titre, d'une grande importance et pourraient avoir une meilleure visibilité, pour peu qu'elles reposent sur une assise financière solide et un cadre clair.

Pour terminer, je ne voudrais pas manquer de souligner l'importance du rôle du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, dont les efforts témoignent, si besoin est, de l'engagement pris par l'Organisation des Nations Unies d'assurer un suivi régulier de l'appui international au NEPAD.

M. Nsengimana (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir organisé ce débat conjoint important sur le Nouveau Partenariat pour l'Afrique: progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international, et sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Je remercie également le Secrétaire général de son rapport sur le point soumis à notre examen. Le Rwanda s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Nous pensons que le présent débat de l'Assemblée générale donne une bonne occasion d'examiner des questions essentielles portant sur la mise en œuvre rapide de l'appui international au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Le Rwanda est profondément attaché aux idéaux et à la vision du NEPAD, qui, à notre avis, sont essentiels pour la transformation socio-économique de l'Afrique.

Le Rwanda a été l'un des premiers pays à se soumettre au contrôle minutieux de nos pairs dans le cadre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Le Mécanisme d'évaluation part du principe que la paix, la sécurité et la bonne gouvernance sont les fondements stables du développement durable. Le Mécanisme implique un engagement politique collectif à appliquer les meilleures pratiques de gouvernance et à accepter l'évaluation réalisée par nos pairs en vertu de ces normes.

Au Rwanda, le Mécanisme d'évaluation nous a permis de mesurer nos initiatives nationales en matière

de gouvernance au regard des normes internationales, et a fourni un cadre pour élargir le dialogue national sur ces initiatives.

Pour les pays sortant d'un conflit, le Mécanisme d'évaluation donne une occasion rare d'amorcer des réformes. Le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits évoque également la possibilité de créer de nouvelles structures de gouvernance dans les situations postérieures au conflit. Nous nous félicitons de cette considération.

Récemment, au sixième Forum sur la gouvernance en Afrique, qui s'est tenu à Kigali, au Rwanda, nous avons fait part de notre expérience en tant que pays pionnier dans l'application du Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Nous sommes engagés à continuer de partager nos données d'expérience dans un esprit d'édification mutuelle, en particulier avec les pays sortant d'un conflit.

Il importe également de noter que lors de la réunion du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, qui s'est tenue à Banjul en juin dernier, lors de laquelle la situation du Rwanda a été examinée, un programme d'action issu de la réunion a été approuvé par les chefs d'État participants. Le Rwanda a déjà commencé sa mise en œuvre. Cependant, nous voudrions encourager nos amis et partenaires à s'associer à nous pour mettre rapidement et pleinement en œuvre ce programme d'action.

L'impératif de l'intégration des économies africaines a été bien articulé autour du NEPAD et a été facilité par ses programmes relatifs aux infrastructures. Malheureusement, ces initiatives bien intentionnées en sont toujours à l'état de projet cinq ans après le lancement du NEPAD. Le retard enregistré dans la mise en œuvre de ces initiatives semble être dû à notre incapacité à mobiliser des ressources nationales suffisantes pour leur financement. Par ailleurs, nos retards ont été accentués par les engagements politiques actuels de nos partenaires, qui ont entraîné un report des décaissements effectifs.

J'espère que le présent débat sera le catalyseur qui stimulera les progrès si nécessaires dans ce domaine.

M. Chulkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Pour gagner du temps, je vais écourter ma déclaration; toutefois, nous avons transmis le texte complet de la déclaration de notre délégation pour qu'il soit distribué dans la salle.

La Fédération de Russie se félicite des progrès accomplis au cours des dernières années dans le règlement des conflits qui ont éclaté en Afrique, principalement en Sierra Leone, au Libéria, au Burundi et en République démocratique du Congo. Pourtant, il reste beaucoup à faire avant de stabiliser définitivement la situation sur le continent. Nous attachons une grande importance à l'élaboration de mesures générales approuvées, visant au règlement des situations de conflit dans la région, qui doivent avoir pour but de donner la priorité aux approches politiques et diplomatiques et au respect sans réserve des normes et des principes de maintien de la paix, comme la Charte des Nations Unies le prévoit.

Pendant sa présidence du Groupe des Huit (G-8), la Fédération de Russie s'est notamment fixé comme priorité de promouvoir l'inscription de questions africaines au programme du G-8. Lors du sommet de Saint-Petersbourg, les dirigeants du G-8 ont examiné en détail les questions de paix et de développement en Afrique et ont élaboré des lignes directrices pour l'aide future au continent.

Compte tenu de son statut de membre permanent du Conseil de sécurité, la Fédération de Russie a considérablement contribué aux activités de maintien de la paix en Afrique, y compris à l'élaboration, dans le cadre du Conseil, de stratégies visant à régler certains conflits armés et à l'adoption de mandats pour les opérations correspondantes de maintien de la paix, afin d'appuyer ces opérations en Afrique.

Nous continuons à fournir une assistance à la formation de soldats de maintien de la paix africains. Nous envisageons une éventuelle augmentation de notre coopération avec les pays africains dans ce domaine. Nous avons l'intention de continuer à contribuer au développement de la capacité anticrise des pays africains.

Nous appuyons l'application de nouvelles méthodes rationnelles dans les activités de maintien de la paix de l'ONU, tout en assurant le respect de toutes les règles et procédures existantes. Les actions communes des forces de l'ONU doivent être menées avec l'autorisation du Conseil de sécurité de l'ONU, dans le parfait respect de la souveraineté de chaque pays et avec le consentement des pays qui fournissent des contingents, et ne doivent pas dépasser les mandats des missions spécifiques.

Dans le contexte des efforts visant à stabiliser les situations postérieures aux conflits en Afrique, nous

pensons que la Commission de consolidation de la paix peut jouer un rôle important. Nous espérons que la Commission contribuera de façon appréciable au règlement de questions liées à la normalisation définitive et aux mesures visant à assurer le développement durable en Sierra Leone et au Burundi et, à long terme, dans d'autres pays africains sortant de crises.

Nous avons pris acte des idées contenues dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et sur la nécessité d'élaborer ce qu'il est convenu d'appeler les objectifs du millénaire pour la paix et la sécurité en Afrique. Nous pensons que cette idée ne doit pas aller à l'encontre des initiatives qui existent déjà dans ce domaine, et requiert donc, à notre avis, une étude plus approfondie.

La Fédération de Russie remercie le Secrétaire général de son rapport détaillé et instructif sur la mise en œuvre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Depuis le début, la Fédération de Russie soutient cette initiative. En tant que membre responsable de la communauté internationale et adhérent d'associations amies de l'Afrique comme le Groupe des Huit, la Russie continue à intensifier ses efforts pour que le développement du continent africain s'accélère.

La Russie aide beaucoup l'Afrique en accordant des allègements de dettes dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Jusqu'à présent, la Russie a accordé ou promis aux pays africains des remises de dettes totalisant 11,3 milliards de dollars, dont 2,2 milliards de dollars au titre de l'Initiative PPTE. La Russie a versé au Fonds fiduciaire PPTE une contribution additionnelle de 10 millions de dollars durant l'exercice 2003-2004, et de 15 millions de dollars durant l'exercice 2005-2006. Pour l'exercice en cours, nous comptons annuler les dettes bilatérales de pays africains pour un montant total de plus de 700 millions de dollars. La Russie participe à la treizième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement pour 2003-2011 à hauteur de 30 millions de dollars. Sa participation à la quatorzième reconstitution des ressources pour 2006-2014 a été fixée à 60 millions de dollars, dont 49 % seront destinés aux pays de l'Afrique subsaharienne. Œuvrant également au développement de la sécurité énergétique du continent, nous comptons allouer 30 millions de dollars au Global Village Energy Partnership pour l'expansion de ses activités dans les pays de l'Afrique subsaharienne.

Les États africains bénéficient d'un important régime commercial préférentiel. La majorité des marchandises qu'ils exportent vers la Russie jouissent de conditions avantageuses, celles des pays les plus pauvres étant importées en franchise de droits. Une série de grands projets d'investissements a été mise en œuvre avec le concours des structures russes présentes en Afrique, coopération qui va en s'intensifiant. Conscients qu'il importe de développer le potentiel humain sur le continent africain, nous offrons à ces États une aide considérable dans le domaine de la formation des cadres. À l'heure actuelle, nos établissements d'enseignement supérieur accueillent plus de 4 500 étudiants africains, dont environ 75 % sont à la charge du budget fédéral russe. Pour l'année scolaire 2006-2007, les pays africains ont reçu quelque 750 bourses d'études. En avril 2006, il a été décidé que la Russie participerait au financement accéléré du programme « Éducation pour tous » à hauteur de 7,2 millions de dollars pour les deux prochaines années.

Un élément majeur des activités que nous menons en Afrique est l'assistance dans le secteur de la santé. Le Document final qui a été adopté sur cette question lors du Sommet du G-8 à Saint-Petersbourg définit une stratégie complexe à mettre en œuvre sur le long terme pour mener une action mondiale dans ce domaine, stratégie qui a déjà été applaudie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Jugeant positifs les efforts de lutte contre le paludisme menés par l'OMS, l'UNICEF et d'autres organisations partenaires, en particulier le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, nous sommes favorables à ce que les mesures internationales décidées dans le cadre de l'ONU en vue d'enrayer la propagation de cette maladie soient poursuivies, sous la coordination de l'OMS et avec l'appui financier du Fonds mondial. L'an dernier, la Russie a versé un total de 8 millions de dollars dans le cadre de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite. Elle a honoré l'ensemble de ses promesses de contributions au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme pour 2002-2006, en lui versant au total 20 millions de dollars. La Russie lui allouera 20 millions supplémentaires pour la période 2005-2008. En outre, nous avons décidé de reverser entre 2007 et 2010 l'équivalent des montants versés dans le passé par le Fonds pour financer des projets sur le territoire russe. Le Fonds recevra donc 217 millions de dollars supplémentaires.

Par ailleurs, la Russie fournit une aide humanitaire et une aide économique spéciale aux États africains. Il a été décidé cette année qu'elle verserait dans les prochaines années une contribution volontaire d'environ 45 millions de dollars pour financer le programme du FMI relatif à l'aide aux pays pauvres touchés par les chocs extérieurs.

Pour terminer, je rappellerai que l'année passée a vu l'adoption d'engagements par la communauté internationale en vue de la mise en œuvre du NEPAD et que cette année voit la réalisation de ces promesses. Cela sera de nouveau confirmé avec la tenue à Moscou, à la fin du mois d'octobre, de la septième réunion du Forum du Partenariat pour l'Afrique, dont l'ordre du jour contient des questions ayant un lien direct avec la mise en œuvre du programme du NEPAD. Nous sommes convaincus que si la communauté internationale se montre prête à manifester sa solidarité au continent africain, notre action collective permettra de moderniser l'Afrique sur le plan qualitatif.

M. Hachani (Tunisie) : Je voudrais m'associer pleinement à la déclaration prononcée par l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Je voudrais centrer mon intervention sur certains points auxquels la Tunisie accorde un intérêt particulier.

L'intérêt de plus en plus marqué de la communauté internationale, et du système des Nations Unies en particulier, envers l'Afrique, procède d'un double constat. D'une part, le continent africain est affecté par les affres de la pauvreté, des conflits et des pandémies, ce qui explique dans une large mesure son net retard par rapport à l'échéancier convenu pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Et d'autre part, l'Afrique est un continent en mouvement, qui se prend en charge et qui se déploie, sur les plans politique et économique, aux niveaux national et régional, pour s'assumer et s'en sortir.

Dans ce cadre, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), avec sa démarche holistique de développement, constitue un programme global et intégré au service du développement de l'Afrique et une base de coopération avec ses partenaires. Cependant, malgré la ferme volonté des pays africains et l'engagement de leurs partenaires, la mise en œuvre de cet important programme africain requiert encore une plus grande mobilisation de la communauté internationale et une

meilleure harmonisation de ses instruments d'intervention.

Certes, depuis l'année dernière, des progrès ont été enregistrés, notamment en matière de réduction de l'endettement, suite à l'appui international, mais la situation reste réversible tant que ce soutien apporté par les partenaires de l'Afrique n'est pas consolidé et accru à terme, en quantité et en valeur ajoutée.

Le quatrième rapport établi par le Secrétaire général sur la mise en œuvre et l'appui international au NEPAD, dresse un bilan dans ce sens, à la fois optimiste et contrasté, concernant l'impact et la portée des progrès enregistrés. D'une part, il révèle l'existence d'un nouvel élan en faveur du développement de l'Afrique, un élan toutefois insuffisamment solide pour être durable. Et d'autre part, il presse les partenaires de développement de notre continent de mieux concrétiser les engagements qu'ils ont pris dans ce cadre, notamment en matière d'aide publique au développement, d'accès en franchise aux marchés et de diversification commerciale. À ce sujet, je voudrais me féliciter des engagements souscrits par les pays développés de démanteler en 2006 les subventions sur le coton dont nombre de pays africains pâtissent, et de renforcer l'enveloppe réservée à l'aide au commerce.

S'agissant de l'aide au commerce justement, ce levier d'appui doit agir en complément de l'accès aux marchés, et non comme un substitut. Dans son dernier rapport sur le développement économique de l'Afrique, publié en septembre 2006 et intitulé « Doublement de l'aide : assurer la grande poussée », la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) préconise l'établissement d'une nouvelle architecture de l'aide, une sorte de « Plan Marshall » en faveur de l'Afrique, consistant à doubler l'aide, à en redéfinir les mécanismes et à en rationaliser les modes d'intervention. Selon la CNUCED, cette nouvelle approche permettrait à l'Afrique d'atteindre la trajectoire de croissance nécessaire à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Les liens d'interaction entre la pauvreté, les conflits et les pandémies sont largement établis. À ce titre, tout processus de relance devrait intégrer simultanément ces trois handicaps dans la même stratégie de développement. La croissance économique, le développement humain et la stabilité politique devraient être inscrits dans une vision systémique, non

faire l'objet d'un traitement distinct et séparé. La démarche du NEPAD s'inscrit dans cette vision.

Ma délégation partage cette vision, mais estime que le processus de réforme macroéconomique, de stabilisation politique et de développement humain réclame des ressources financières, humaines et techniques, qui sont actuellement au-dessus des moyens de plusieurs pays africains, d'où la nécessité structurelle d'un apport extérieur conforme aux besoins identifiés et aux priorités ciblées. L'installation de cet environnement propice au développement de l'Afrique, qui est aussi un pilier dans le processus de mise en œuvre des priorités du NEPAD, est un préalable pour installer un équilibre stable et permanent entre les objectifs de développement de l'Afrique et les contraintes de la mondialisation, l'objectif étant de permettre à l'Afrique de s'adapter et d'accélérer son processus d'intégration à l'économie mondiale.

D'un autre côté, il est important de renforcer les capacités nationales et régionales chargées de la mise en œuvre du NEPAD et d'assurer les conditions de cohérence et de coordination entre les plans de développement nationaux et les priorités du NEPAD. Aussi faut-il assurer les conditions d'une meilleure participation du secteur privé dans la mise en œuvre des programmes et projets du NEPAD.

Il y a lieu de rappeler, à cet égard, que dans le Document final du Sommet de septembre 2005 (résolution 60/1), les chefs d'État et de gouvernement ont décidé sans équivoque de fournir un appui cohérent et régulier aux programmes du NEPAD. Dans le même ordre d'idées, la Tunisie se félicite des conclusions du Comité du programme et de la coordination (CPC) concernant l'engagement renouvelé de l'Organisation des Nations Unies d'apporter une assistance active et concertée aux différents volets du NEPAD et la nécessité d'identifier des méthodes novatrices pour financer ses priorités.

Avant de conclure sur ce point, je voudrais exprimer la considération et l'appréciation de la délégation tunisienne pour les efforts inlassables déployés, dans ce cadre, par le Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique, chargé entre autres des relations avec le NEPAD, dont le Bureau mérite d'être renforcé davantage.

Dans ce débat commun, un autre sujet de haut intérêt pour l'Afrique et aux premiers rangs des préoccupations internationales est également à l'ordre du jour, à savoir la gestion des situations de conflit et

de post-conflit et la promotion d'une paix durable en Afrique, question sur laquelle ma délégation souhaite dire quelques mots.

S'agissant de l'instabilité politique et des situations de conflit et de post-conflit, ma délégation estime que ramener les pays concernés sur la voie de la reconstruction et du développement réclame un appui politique et économique international plus étoffé et mieux ciblé. Dans ce cadre, la mise en place de la Commission de consolidation de la paix constitue un nouvel instrument dont l'Afrique pourrait particulièrement tirer profit, dans la mesure où le continent affiche la plus grande densité des situations de conflit et de post-conflit outre qu'il mobilise 75 % des contingents militaires, policiers et civils déployés dans le cadre des missions de maintien de la paix des Nations Unies.

À cet égard, je voudrais insister sur le rôle salubre de l'Union africaine, notamment le Conseil de paix et de sécurité, structure appelée à être consolidée aux niveaux matériel, politique, juridique et institutionnel. Dans ce cadre, une coopération mieux structurée entre l'Union africaine et l'ONU est requise pour contribuer à la mise en place d'une capacité africaine de prévention, de maintien et de consolidation de la paix. Sans l'engagement de tous les partenaires, l'ambitieux objectif « Horizon 2010, une Afrique sans conflit » sera selon nous difficile à concrétiser.

M. Al-Najem (Koweït) (*parle en arabe*) : Ma délégation se réjouit de participer au débat sur la question intitulée « Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique » et a pris connaissance avec grand intérêt du quatrième rapport complet du Secrétaire général sur les progrès de l'appui international apporté à l'initiative du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Le Koweït attache une très grande importance à cette question, car elle touche aux intérêts et aux préoccupations des pays africains, avec lesquels le Koweït entretient de longue date des relations très étroites.

Cinq années se sont écoulées depuis que les dirigeants africains ont adopté l'initiative du NEPAD, dont l'objectif est d'obtenir une croissance égale à grande échelle et, partant, de réduire la pauvreté en Afrique et de faciliter l'intégration du continent dans l'économie mondiale. Le Koweït espère que les résolutions adoptées lors de différentes conférences internationales aux fins du développement durable

contribueront à jeter les bases d'un partenariat réunissant les pays développés et les pays en développement. Ce partenariat concourrait à la stabilité et à l'essor des relations économiques entre ces pays en créant des conditions équitables et équilibrées pour le commerce international, permettant ainsi à chaque partie d'assumer ses responsabilités tout en répondant aux exigences particulières de l'Afrique.

Les efforts déployés par les pays africains pour sortir du cercle vicieux de l'endettement tout en assurant le financement des objectifs du développement mettent en évidence les principaux obstacles à surmonter par le continent africain. Certains pays africains très endettés ont bénéficié de remises de dettes bilatérales, annoncées par certains pays bailleurs de fonds. Ainsi, les pays du G8 ont décidé, au plan multilatéral, d'annuler la totalité des dettes de certains pays, pour l'essentiel des pays africains à faible revenu, et d'accorder des remises de dettes à hauteur de 40 milliards de dollars. De même, le Fonds monétaire international a pris l'initiative d'annuler les dettes de 27 pays africains pour un montant total de 25 milliards de dollars.

Ces louables mesures d'annulation de la dette ont retenu l'attention de l'État du Koweït, qui, bien avant le lancement du NEPAD, avait entrepris d'alléger le fardeau de la dette des pays africains. En témoigne la déclaration prononcée en 1988 par le défunt Émir du Koweït, S. A. le cheikh Jaber Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, dans laquelle il avait engagé la communauté internationale, en particulier les pays donateurs, à prendre des dispositions pour alléger le poids de la dette grevant l'économie des pays en développement ainsi que pour annuler les dettes des pays frappés par une crise économique.

Le Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes a contribué à l'allègement de la dette étrangère de 14 pays africains dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), en réduisant les dettes que lui devaient ces pays et en les rééchelonnant sur une période de 40 ans, dont 16 assortis d'un taux d'intérêt variant entre 0,5 % et 2,0 %. Ces conditions sont jugées plus attractives que les modalités initiales des emprunts.

Le Fonds s'emploie également à alléger la dette d'autres pays africains dans le cadre de l'Initiative PPTE. S'agissant du partenariat entre pays en développement, il convient de mentionner le rôle que

le Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) pour le développement international joue dans l'Initiative PPTTE en vue d'alléger la dette extérieure de 18 pays africains.

Le règlement du problème de l'endettement et l'annulation des dettes ne pourront être utiles ou efficaces que s'ils vont de pair avec le financement de l'aide au développement. Le Koweït est fier de s'acquitter de la totalité de ses obligations internationales et de contribuer au financement de programmes de développement économique mis en œuvre dans les pays en développement, au moyen de prêts octroyés par le Fonds koweïtien pour le développement des pays arabes à plus de 100 pays dans le monde pour un montant total de 12 milliards de dollars. Ainsi, l'aide publique au développement moyenne koweïtienne totalise presque le double de la cible arrêtée par l'Organisation des Nations Unies visant à ce que les pays développés consacrent 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement. En août dernier, dans le cadre des efforts internationaux déployés pour éliminer la pauvreté, le Koweït a annoncé qu'il allouerait 300 millions de dollars à la Banque islamique de développement pour contribuer aux efforts qu'elle déploie pour le développement de l'Afrique.

Le Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes a attribué des ressources à de nombreuses institutions de développement en Afrique. Le Fonds africain de développement a reçu jusqu'en octobre 2006 une aide au développement totalisant 205 millions de dollars, la Banque africaine de développement a reçu 117 millions de dollars, la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique a reçu 50 millions de dollars, alors que le Programme spécial pour l'Afrique au sud du Sahara du Fonds international de développement agricole (FIDA) a reçu une aide financière de 15 millions de dollars.

Le Fonds koweïtien a apporté plus de 100 millions de dollars à de nombreux programmes de réhabilitation qui se sont appuyés sur le succès de la première phase de lutte contre l'onchocercose (la cécité des rivières). Les contributions du Koweït se sont poursuivies dans les phases ultérieures du programme jusqu'en 2003.

Il convient de mentionner la contribution du Fonds koweïtien à la Fondation pour la lutte contre les maladies tropicales dont le Fonds est l'un des membres fondateurs. Il faudrait également mentionner la

contribution du Fonds à l'Organisation internationale du droit du développement.

Le Koweït a contribué efficacement, par le biais du Fonds de l'OPEP pour le développement international, à de nombreux projets de développement dans les pays en développement dans la mesure où 119 pays – y compris 46 pays africains – ont reçu l'aide du Fonds. Les prêts à des conditions libérales accordés jusqu'en août 2006 totalisent 5,4 milliards de dollars.

Ce principe de partenariat comprend la contribution du Fonds de l'OPEP au capital du Fonds commun pour les produits de base et l'accord de prêts pour aider les pays à souscrire au Fonds commun, ainsi que la contribution du Fonds de l'OPEP au compte spécial pour le sida.

Pour terminer, je soulignerai certains points. Il est important que les pays africains déploient des efforts importants pour promouvoir le NEPAD au niveau mondial et qu'ils ne limitent pas leurs efforts à quelques pays bailleurs de fonds sur certains continents. Ils doivent sensibiliser davantage la communauté internationale aux problèmes que connaît l'Afrique, inclure le NEPAD dans le cadre institutionnel de l'Union africaine et dans ses différents mécanismes et fournir plus d'aide au secteur privé, ainsi que sensibiliser davantage la communauté des donateurs aux efforts que déploie la société civile. Le partenariat n'est pas quelque chose de transitoire mais constitue un exercice à long terme qui nécessite une réévaluation constante. À ce stade, nous nous félicitons du rôle novateur que joue l'Organisation des Nations Unies pour mobiliser l'appui international en faveur du NEPAD.

Nous remercions le Secrétaire général d'avoir créé le Groupe consultatif sur l'appui international au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Les pays africains ont déployé des efforts importants pour satisfaire aux exigences formulées par la communauté internationale s'agissant d'assumer seuls le rôle principal d'instaurer la stabilité en Afrique. Les pays africains ont satisfait à ces exigences pour encourager les pays bailleurs de fonds et le secteur privé à leur apporter l'appui économique et technique dont ils ont besoin. Le quatrième rapport complet du Secrétaire général sur les progrès de la mise en œuvre et l'appui international (A/61/212) relatifs au NEPAD souligne la diversification des structures économiques et d'exportation en Afrique,

qui est essentielle à la promotion de la croissance et à l'accélération du développement en Afrique.

L'édification d'infrastructures commerciales et le renforcement des exportations constituent des efforts qui augmenteront les possibilités et les perspectives d'entrée des produits d'exportation africains sur les marchés internationaux. Le moment est venu pour la communauté internationale de prendre des mesures plus décisives pour encourager et appuyer les efforts africains en augmentant l'appui technique, politique et financier qui doit accompagner les efforts déployés par les Africains pour instaurer l'environnement pacifique nécessaire au développement.

M. Elbakly (Égypte) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je remercie le Secrétaire général de son rapport sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (A/61/212), de son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/61/213), ainsi que de son rapport sur les efforts internationaux déployés pour faire reculer le paludisme (A/61/218 et Corr.1). Nous souscrivons à la déclaration faite par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le quatrième rapport complet du Secrétaire général sur les progrès de la mise en œuvre du NEPAD coïncide avec le cinquième anniversaire de son adoption en tant qu'initiative visionnaire née en Afrique qui vise à s'attaquer aux problèmes et à faire face aux défis auxquels notre continent est confronté. Bien que le rapport reconnaisse le nouvel élan en faveur du développement de l'Afrique, ainsi que les progrès réalisés dans la mise en œuvre d'un certain nombre de projets dans différents domaines, nous sommes d'accord avec le Secrétaire général pour dire que l'appui international à l'Afrique n'a pas encore atteint le niveau nécessaire pour donner au NEPAD une impulsion autonome et irréversible. Je dois souligner dans ce contexte que toutes les parties doivent honorer les engagements qu'elles ont pris de répondre aux besoins particuliers de l'Afrique, comme l'ont décidé les chefs d'État et de gouvernement dans la Déclaration du Millénaire et dans le Document final du Sommet mondial de 2005.

Dans ce contexte, nous soulignons également que l'Égypte accorde la plus haute priorité aux volets agricole et commercial du NEPAD, qu'elle coordonne. Nous nous félicitons du fait que le rapport fasse référence aux progrès réalisés dans la mise en œuvre

du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique. Cependant, nous considérons que le processus préparatoire en cours et la présentation des propositions ne devraient pas se prolonger mais aboutir rapidement à l'étape suivante de la mise en œuvre effective. L'Égypte attache une importance particulière à une mobilisation plus importante des efforts pour la mise en œuvre de ce programme.

Puisque nous reconnaissons le rôle important que jouent les échanges commerciaux dans le processus de développement, nous souhaitons attirer particulièrement l'attention sur la question de la diversification des produits d'exportation africains et sur la protection des économies fragiles des fluctuations du marché mondial des matières premières, dont dépendent de nombreuses économies africaines. En outre, il est important d'axer davantage les efforts internationaux sur le renforcement de l'accès des produits d'exportation africains aux marchés des pays développés.

L'Afrique est consciente de la myriade de défis auxquels elle est confrontée en matière de développement et d'allègement de la pauvreté, dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs et des programmes du NEPAD. Par conséquent, nous attachons une importance particulière à la prise de mesures appropriées pour remédier aux problèmes institutionnels liés à l'intégration accrue du NEPAD dans les structures de l'Union africaine, ainsi qu'à l'augmentation de l'appui et des mesures d'encouragement au secteur privé en tant que partenaire de la mise en œuvre de l'initiative et de la réalisation de ses objectifs.

À cette fin, et conformément à ses responsabilités et à ses engagements, l'Égypte a annoncé, pendant la réunion au sommet du Comité de mise en œuvre du NEPAD à Charm el-Cheikh en 2005, qu'elle mettait à la disposition des pays africains tous ses instituts de formation et de réadaptation et ses établissements de recherche scientifique et technique. L'Égypte se joint à ses frères et sœurs africains pour demander que la contribution du système des Nations Unies aux efforts de développement régionaux et internationaux en Afrique soit plus efficace. Cela peut être réalisé grâce à l'interaction et à la coordination entre les organes, fonds, programmes et organismes spécialisés des Nations Unies, d'une part, et les organes de l'Union africaine, d'autre part, afin de veiller à la mobilisation d'un appui international accru en faveur du NEPAD.

La délégation égyptienne souligne à nouveau l'importance particulière du rapport annuel du Secrétaire général sur les causes des conflits en Afrique, qui a par le passé présenté un panorama complet et original des progrès réalisés et des menaces et difficultés auxquelles est confrontée l'instauration de la paix et de la sécurité sur le continent.

Bien que le rapport de cette année soit centré sur l'amélioration de la gouvernance économique et politique en tant qu'élément important de la prévention des conflits et du rétablissement de la paix, nous devons éviter d'aborder la question des responsabilités et des causes des conflits en Afrique par le seul angle de la gouvernance. Il convient d'accorder également l'attention nécessaire aux aspects multidimensionnels de la paix et de la sécurité, de même qu'aux liens étroits et mutuels que celles-ci entretiennent avec le développement durable en Afrique. Nous devons aussi résoudre les problèmes politiques du continent, qui occupent plus de 60 % de l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

Dans ce contexte, nous nous réjouissons de ce que le rapport se concentre sur la consolidation de la paix et la reconstruction après les conflits, et nous mettons une nouvelle fois l'accent sur la nécessité de renforcer l'appropriation nationale des activités de consolidation de la paix ainsi que l'appropriation africaine des moyens de traiter les questions de sécurité et de développement sur le continent, en offrant l'appui international nécessaire, sur les plans technique et financier, sans l'assortir de conditions ni sacrifier à la tendance visant à établir des relations de quasi-tutelle avec l'Afrique.

Le rapport du Secrétaire général comporte beaucoup d'idées fortes en matière de promotion de la coopération institutionnelle entre l'ONU, l'Union africaine et d'autres organisations sous-régionales en Afrique, notamment pour ce qui est de renforcer les capacités propres du continent dans le domaine du maintien de la paix.

Cependant, nous souhaiterions que le rapport, à l'avenir, se concentre à nouveau sur les priorités africaines en termes de prévention des conflits et de consolidation de la paix, de façon à éliminer le phénomène du trafic illicite d'armes légères et à promouvoir l'emploi et l'autonomisation des jeunes afin de les détourner de la violence et de l'extrémisme. Nous espérons également qu'il se penchera sur les effets néfastes et persistants de l'exploitation illégale

des ressources naturelles dans les régions africaines touchées par des conflits.

Je fais référence, à cet égard, à la réunion d'experts qui s'est tenue en Égypte, du 17 au 19 juin 2006, en coopération avec le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique. Cette réunion a permis d'aborder la question de manière globale, c'est-à-dire en allant au-delà de la section pertinente du rapport du Secrétaire général de cette année, qui se limite à la gestion économique viable des ressources naturelles. Le rapport tente en outre de donner une nouvelle interprétation du concept d'exploitation légale des ressources naturelles, sans tenir compte du fait que leur exploitation illégale par des acteurs extérieurs a tendance à alimenter les conflits, comme l'ont prouvé les cas de la République démocratique du Congo, du Libéria et de la Sierra Leone.

De plus, le rapport ne traite pas du lien étroit entre l'exploitation illégale des ressources naturelles et le commerce illicite des armes légères. Dans ce contexte, nous rappelons que dans son précédent rapport soumis à la soixantième session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a proposé des directives et des mesures concrètes pour décourager l'exploitation illégale de ressources naturelles et traduire en justice ceux qui s'en rendent coupables.

Dans son rapport sur les causes des conflits en Afrique, le Secrétaire général formule un certain nombre de recommandations importantes, dont la plus notable est celle de créer des objectifs du Millénaire pour la paix et la sécurité qui accorderaient un rang de priorité absolu à la protection des civils dans le système global de sécurité collective. Bien que le rapport l'associe à l'objectif d'une Afrique sans conflit d'ici à 2010, la proposition tend manifestement à transcender les frontières du continent africain. À cette fin, nous attendons avec intérêt de recevoir davantage d'informations sur la portée de ladite proposition et l'opportunité de sa présentation à un moment où les pays les moins avancés et les pays en développement se battent pour attirer durablement l'attention de la communauté internationale sur leurs aspirations et leurs inquiétudes quant à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Tout en reconnaissant l'ensemble des efforts et initiatives de lutte contre le paludisme, nous restons incapables d'atteindre nos objectifs en la matière. Le

rapport le plus récent du Secrétaire général reflète clairement cette réalité et affirme que sa cause première réside dans le manque d'appui financier international constant et de capacités techniques adaptées pour vaincre la pandémie. Il est donc plus que nécessaire d'établir des partenariats à tous les niveaux, de fournir un traitement et des moustiquaires imprégnées d'insecticide à des prix abordables, et de trouver des moyens innovants d'intensifier les efforts individuels et collectifs en vue d'éliminer le paludisme.

Les propositions présentées dans le rapport du Secrétaire général contiennent des idées porteuses qui pourraient être adoptées ou améliorées durant le temps qu'il nous reste pour atteindre nos objectifs. Dans ce contexte, et forte de son succès dans l'élimination totale de la pandémie, l'Égypte réaffirme une nouvelle fois qu'elle est prête à partager son expertise dans le domaine de la lutte contre le paludisme et de son éradication. Nous rappelons également l'initiative égyptienne, adoptée au Sommet de l'Union africaine de 2005 à Abuja, qui consiste à établir au Caire un centre régional africain de lutte contre les maladies épidémiques et indigènes et le VIH/sida qui fournirait et développerait des vaccins, des sérums et des médicaments pour toutes les épidémies de ce type, dont le paludisme. L'Égypte compte sur une intensification des efforts régionaux et internationaux pour appuyer cette initiative qui vise à atténuer l'une des principales causes de souffrance des peuples d'Afrique.

M. Tanko (Nigéria) (*parle en anglais*) : Voilà maintenant cinq ans que l'Afrique a adopté le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) comme stratégie de développement, et quatre ans que le Partenariat a été approuvé par la communauté internationale comme cadre de son appui à l'Afrique. Durant les années qui se sont écoulées depuis, de nombreux changements positifs ont été opérés en Afrique, dont les plus notables sont le transfert pacifique du pouvoir entre un gouvernement démocratiquement élu et un autre dans plusieurs pays, le règlement de conflits et la consolidation des efforts visant à assurer durablement la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent. Ces évolutions sont saluées par le Secrétaire général dans les rapports dont nous sommes saisis.

Il ne fait aucun doute que les obstacles à surmonter sont considérables pour le continent, mais les chances de transformer la vie de nos peuples le sont tout autant. Les dirigeants africains demeurent résolus dans leur engagement et leurs efforts pour régler les

conflits, promouvoir la paix et parvenir au développement durable. Des initiatives de consolidation de la paix soigneusement conçues ont été lancées aux niveaux sous-régional et continental, y compris qui fera date dans l'histoire la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le déploiement de certains de nos meilleurs soldats et policiers au service de la Mission de l'Union africaine au Soudan et les incessantes tentatives de créer en Côte d'Ivoire les conditions propices à une paix sûre et irréversible.

Je rappellerai à cet égard la déclaration du Président Olusegun Obasanjo devant cette Assemblée le 25 septembre 2006, dans laquelle il a su saisir l'essence du défi africain :

« La tâche la plus urgente à laquelle l'Afrique doit s'atteler pour réaliser des progrès socioéconomiques reste la résolution des conflits et le maintien de la paix et de la sécurité »
(A/61/PV.18 p. 12).

Le Nigéria est convaincu que le règlement des conflits au Soudan, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, en Somalie et dans d'autres parties troublées de l'Afrique mérite que nous donnions le meilleur de nous-mêmes.

Le Nigéria continuera de coordonner ses efforts avec les autres pays de la région, de même qu'avec les membres de la communauté internationale qui partagent notre état d'esprit, pour atteindre les objectifs communs de la paix et de la sécurité, de la stabilité et du développement en Afrique. S'il est nécessaire, en Afrique, d'analyser les causes de conflit spécifiques dans chaque situation pour améliorer l'efficacité de la prévention des conflits, du maintien de la paix et des mesures de relèvement après les conflits, nous estimons néanmoins que seule une coopération mondiale permettra d'aboutir à une solution durable.

Une telle coopération n'est nulle part plus urgente que dans le domaine des armes légères, dont la prolifération et l'usage à grande échelle par des acteurs non étatiques contribuent à faire durer les conflits. En adoptant en juin dernier la Convention sur les armes légères, leurs munitions et autres matériels connexes, les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ont fait montre de leur résolution à combattre la propagation de ces armes dans notre sous-région. Nous invitons les autres États Membres de l'ONU à s'inspirer de cette décision pour nous permettre de vaincre ce fléau.

Il est regrettable que les participants à la récente première Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects ont été incapables de s'accorder sur un document final, et notamment sur une interdiction de la fourniture d'armes aux acteurs non étatiques, mais nous ne pouvons pas laisser cet échec ébranler notre détermination à cet égard. Au contraire, nous devrions renforcer les capacités des autorités publiques et refuser aux acteurs non étatiques le libre accès à ces armes avec lesquelles ils ont causé tant de destruction non seulement en Afrique, mais aussi partout dans le monde.

Le quatrième rapport de synthèse du Secrétaire général, publié sous la cote A/61/212, nous donne, comme les années précédentes, un aperçu des progrès accomplis dans la mise en œuvre du NEPAD et des difficultés qui nous attendent. Il est clair que toutes les parties doivent faire encore bien davantage pour aider l'Afrique.

L'engagement des dirigeants africains envers le NEPAD se manifeste dans les projets prioritaires que nos pays ont respectivement lancés et mis en œuvre, conformément aux objectifs généraux du Programme. Ces projets portent sur ces domaines aussi variés que l'infrastructure, les technologies de l'information et de la communication, la santé, l'éducation et l'agriculture.

Toutefois, nos pays continuent d'être confrontés à une sévère pénurie des ressources nécessaires pour répondre à l'ampleur des ambitions et des désirs de transformer l'Afrique. Les ressources mobilisées, toutes sources confondues, n'ont pas atteint les cibles minimales fixées pour les projets prioritaires du NEPAD, situation que le Secrétaire général évoque d'ailleurs dans l'un de ses rapports. L'aide à l'Afrique doit donc se dégager des platitudes habituelles et se concrétiser par une assistance tangible. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions préserver l'élan donné ces dernières années à l'action en faveur du continent.

En vue de réaliser ses objectifs de développement, le Nigéria a, pour sa part, adopté une stratégie intégrée incorporant les objectifs et les cibles du Millénaire pour le développement et du NEPAD. Les réformes macroéconomiques et politiques introduites par le Président Olusegun Obasanjo depuis 1999 ont pour ambition de repositionner le Nigéria comme l'une des économies dominantes dans le

monde. Notre cadre de développement principal, la Stratégie nationale de démarginalisation et de développement économiques, permet une croissance économique autosuffisante qui assurera la prospérité de notre population et donc permettra aux générations futures de former une nation puissante et sûre d'elle, sur laquelle on continuera de pouvoir compter pour jouer un rôle important dans notre région et dans le monde en général.

La Stratégie nationale s'appuie sur quatre stratégies clefs : réformer le fonctionnement du Gouvernement et de ses institutions, développer le secteur privé en tant que moteur de la croissance, mettre en œuvre une charte sociale et réorienter les systèmes des valeurs au Nigéria.

En 1999, l'on comptait 590 entreprises publiques réparties dans des domaines comme le pétrole, l'exploitation minière, l'énergie, les télécommunications, l'acier, les transports et la banque. Grâce à un programme de privatisation vigoureux, découlant de la loi sur les entreprises publiques de 1999, le Gouvernement nigérian a abandonné les parts qu'il détenait dans la plupart de ces entreprises, lesquelles sont aujourd'hui mieux gérées et plus efficaces.

Assurer la sécurité alimentaire est l'objectif primordial de nos programmes d'élimination de la pauvreté. Nous avons donc adopté des mesures politiques pour accroître la productivité agricole, en mettant l'accent sur la production et la conservation des aliments. En collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), nous avons consacré un fonds d'affection spéciale à la sécurité alimentaire, géré par la FAO, afin d'accroître nos réserves alimentaires et leur disponibilité pour tous les Nigériens. Pour atteindre nos objectifs de développement, des lois appropriées ont été promulguées et des institutions fortes chargées de la lutte anticorruption ont été créées. Nous avons l'intention de renforcer ce processus en rendant ces changements irréversibles.

Je voudrais souligner que la bonne gouvernance sociale, économique et politique est au cœur de la nouvelle orientation de la gestion des affaires publiques au Nigéria. C'est là le fondement sur lequel repose la vision du NEPAD, dont le Mécanisme facultatif d'évaluation intra-africaine a été accepté par 25 pays, notamment le Nigéria.

Le Nigéria s'inquiète de voir que l'Afrique est le seul continent qui ne soit pas en passe d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, et en particulier l'objectif de réduire la pauvreté et la faim de moitié à l'horizon 2015. Si nous sommes reconnaissants de l'appui fourni par divers partenaires, notamment le système des Nations Unies, aux pays africains pour qu'ils mettent en œuvre le NEPAD, nous voudrions attirer l'attention sur le fait que l'assistance octroyée à ce jour est loin de répondre aux besoins d'ensemble de l'Afrique. Nombre des programmes et des projets du NEPAD sont en attente faute de ressources pour financer leur exécution. Une assistance plus positive, fournie de manière plus régulière, permettrait donc de stimuler les efforts des dirigeants et des gouvernements africains.

D'autres mesures pourraient également favoriser la réalisation des objectifs de développement de l'Afrique. Il s'agit entre autres de l'accès des biens et des services africains aux marchés, l'élimination des subventions agricoles et des autres formes de barrières néfastes, l'augmentation de l'aide publique au développement, les investissements étrangers directs et l'annulation ou l'allègement de la dette. L'adoption de mesures précises sur chacune de ces questions montrerait que les partenaires de développement de l'Afrique s'engagent franchement auprès de nous dans la campagne menée pour inverser notre situation économique et remettre le continent sur la voie du développement mondial.

Il est tout aussi souhaitable que le système des Nations Unies ne fléchisse pas dans son appui au NEPAD. Nous demandons le renforcement de ses mécanismes de plaidoyer et de coordination en faveur du NEPAD au-delà des fonds, des programmes et des institutions spécialisées. À cette fin, les besoins en ressources du système des Nations Unies devraient être constamment réévalués de manière que l'intensification de l'aide aux programmes du NEPAD, en particulier dans le domaine du renforcement des capacités, de l'assistance technique et du transfert des connaissances et des compétences, ne subisse pas de préjudice. Le Nigéria estime que l'accélération de la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités serait une contribution inestimable dans ce processus. Nous espérons également que le Conseil des chefs de secrétariat continuera à fournir l'appui approprié au Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, afin de lui permettre de s'acquitter de son mandat.

Je voudrais rappeler que le Nigéria a accueilli avec enthousiasme le projet des Villages du Millénaire lancé lors de la soixantième session. Nous notons avec satisfaction que le projet est désormais opérationnel dans 10 pays d'Afrique, y compris le Nigéria, ce qui montre bien que même des ressources modestes peuvent apporter de profonds changements s'agissant de la réduction de la pauvreté dans les zones rurales. Nous saluons le Programme des Nations Unies pour le développement d'avoir incorporé le projet des Villages du Millénaire dans ses activités, et nous insistons pour que les enseignements tirés de cette expérience soient appliqués à d'autres initiatives à impact rapide dans les pays en développement.

L'Afrique continue de payer un lourd tribut à la pandémie de VIH/sida, qui aggrave encore plus la crise de développement du continent. La résurgence du paludisme, de la tuberculose et d'autres maladies infectieuses a sollicité les capacités de l'Afrique jusqu'à leurs limites. Ainsi que le montrent les rapports les plus récents, il y a une augmentation régulière ces dernières années du nombre de personnes atteintes du VIH/sida en Afrique subsaharienne. Pour remédier à cette situation inquiétante, les dirigeants africains ont exprimé leur appui politique à la lutte contre le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et d'autres maladies infectieuses, et ont lancé des programmes à cette fin. Pour la deuxième fois, ces cinq dernières années, le Nigéria a accueilli en juin 2006 un sommet sur le VIH/sida, au cours duquel les leaders africains ont réaffirmé la détermination de leur gouvernement à allouer 15 % des budgets nationaux au secteur de la santé. Nous espérons que ces efforts continueront à recevoir l'appui généreux et constant de la communauté internationale.

La réussite des efforts visant à promouvoir la paix et à maintenir le développement socioéconomique en Afrique exigera la mise en place d'un partenariat véritable grâce à la coopération internationale. Nos engagements respectifs ne devraient pas seulement se traduire par des déclarations pieuses mais surtout par des actions concrètes. L'Afrique deviendra alors un continent puissant.

M. Badji (Sénégal) : Le Sénégal est reconnaissant au Secrétaire général d'avoir bien voulu s'acquitter avec célérité de la tâche importante consistant à mettre à la disposition de l'Assemblée générale ses pertinents rapports (A/61/212 et A/61/213), qui donnent la pleine mesure des défis immenses à relever dans la concrétisation de la vision

pour le Nouveau Partenariat des Nations Unies pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et la réalisation d'une paix durable en Afrique.

Souscrivant entièrement à la déclaration faite tout à l'heure par l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine, ma délégation souhaiterait cependant faire quelques observations additionnelles.

C'est à partir des insuccès – pour ne pas parler d'échecs – des innombrables plans et programmes expérimentés des décennies durant en Afrique que le NEPAD a été conçu par les dirigeants africains, puis adopté par la communauté internationale, dans l'optique résolue d'arrimer les initiatives de développement et les efforts de paix en Afrique à ses besoins spécifiques. Son adoption préfigurait donc l'avènement d'une amélioration des perspectives économiques et d'une réponse commune aux paradigmes du développement de l'Afrique.

Pourtant, si tout le monde s'accorde sur les ambitions légitimes et la pertinence du NEPAD, la réalité des faits nous pousse aujourd'hui à une lecture moins enthousiaste. En effet, en dépit des signes encourageants que le rapport du Secrétaire général évoque à juste titre – nous nous en félicitons d'ailleurs – les progrès restent lents et les difficultés continuent encore de peser sur le devenir de notre continent, faute de mobilisation d'un appui international conséquent.

C'est dire que si l'Afrique reste au-devant de l'agenda international malgré les efforts consentis, c'est parce que les retombées escomptées de cet appui international ne se sont pas encore hissées au niveau des attentes et des ambitions déclarées. Ce qui fait que les crises humanitaires persistent, la pauvreté et les pandémies se propagent, notamment le VIH/sida, les promesses d'accroissement de l'aide n'ont pas été tenues, le fardeau de la dette reste insupportable, l'investissement direct étranger diminue, et l'accès aux marchés du Nord est obstrué par d'innombrables barrières tarifaires et non tarifaires.

Si la communauté internationale veut vraiment aider l'Afrique, ce sera, comme l'y invite le Secrétaire général, dans le respect des promesses et dans les efforts de financement. Sous ce rapport, le Sénégal salue les propositions pertinentes pour la concrétisation des engagements contractés envers l'Afrique, et l'adoption de mesures et d'actions concrètes afin de renforcer l'élan donné à la mise en œuvre du NEPAD.

Le besoin du soutien international n'enlève en rien, cependant, à la responsabilité première qui incombe à chaque État de mettre en œuvre son propre développement. C'est la philosophie qui sous-tend le NEPAD. Aussi, est-il heureux de constater que plusieurs pays africains ont entrepris des réformes hardies sous le signe de la transition démocratique et de la bonne gouvernance économique et politique, mais ont aussi enregistré de considérables avancées dans les domaines des droits de l'homme et de l'état de droit. L'adoption du Mécanisme d'évaluation intra-africaine en est une illustration éloquente. Pour autant, ces acquis ne doivent pas nous divertir d'une autre œuvre essentielle – dans laquelle mon pays est totalement engagé – qui est de poursuivre le travail pour l'élimination totale des conflits, prérequis unique pouvant permettre de s'engager de manière pérenne sur la voie du développement.

Dans le rapport sur les causes des conflits en Afrique (A/61/213), le Secrétaire général identifie la pauvreté, les inégalités et la mauvaise gouvernance comme les causes principales des situations conflictuelles sur le continent. Ainsi, créer les conditions d'une stabilité et d'une paix durables en Afrique signifie aussi relever les défis du développement et éradiquer la pauvreté qui alimente souvent les conflits.

Toutefois, une analyse fine de ce document permet de se rendre compte que les menaces les plus sérieuses sont liées au pouvoir, notamment son acquisition et sa gestion, mais aussi à la répartition des richesses. La gouvernance politique et économique reste donc un élément important dans la prévention des conflits. C'est pourquoi il est indispensable de mettre en place les conditions de l'organisation d'élections libres et transparentes, seul gage d'une répartition juste du pouvoir. À cet égard, le Sénégal se réjouit particulièrement des avancées remarquables notées dans certains pays comme le Libéria, la Sierra Leone, le Burundi et la République démocratique du Congo, et souhaite vivement que la même dynamique s'installe dans les pays frères de Côte d'Ivoire, du Soudan, de la Somalie et d'ailleurs.

Nous voyons dans la création de la Commission de consolidation de la paix l'espoir d'un renforcement de la coopération et de l'interaction, non seulement avec le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, mais également avec les mécanismes africains régionaux et sous-régionaux de promotion de la stabilité – dont participent le Conseil de paix et de

sécurité de l'Union africaine et le Mécanisme d'évaluation intra-africaine. L'objectif étant de saisir, dans leur globalité, les problèmes que pose la prévention des conflits et d'apporter l'appui nécessaire du système des Nations Unies aux efforts de paix.

Dans ce cadre, le Sénégal se félicite également de la décision du Secrétaire général de dépêcher auprès de l'Union africaine une mission de travail interdépartementale qui sera chargée principalement d'élaborer un plan décennal de renforcement des capacités africaines en vue de rendre plus étroite et plus structurée la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, d'améliorer l'alerte rapide et les compétences en matière de médiation de maintien de la paix, et d'aider à renforcer les capacités en matière politique et électorale, de gouvernance, des droits de l'homme et d'état de droit, de consolidation de la paix et d'aide humanitaire. Nous attendons avec impatience les conclusions de cette mission.

Dans la même lancée, il importe que les États non africains renforcent leur appui à l'Union africaine, en mettant à sa disposition les ressources adéquates et en lui apportant l'assistance nécessaire pour remplir son mandat d'instauration et de maintien de la paix, qu'elle s'est seule efforcée, jusque-là, de financer.

Sur un autre plan, la promotion du développement durable en Afrique reste aussi grandement tributaire du règlement des questions sanitaires qui affectent le continent. Voilà pourquoi il semble urgent, pour ma délégation, de prendre en charge, dans une approche intégrée, les problèmes de santé publique comme le paludisme, qui est, à la fois, une cause et une conséquence de la pauvreté. Faut-il rappeler que cette pandémie tue chaque année plus d'un million de personnes en Afrique, occasionne une perte de 12 milliards de dollars dans le produit intérieur brut et est responsable de 40 % des dépenses de santé publique? D'ailleurs, certaines estimations imputent à ce fléau un déficit de croissance annuelle de près de 1,3 % dans les pays africains.

Pour faire reculer sensiblement la prévalence de cette maladie, il importe de soutenir davantage les efforts africains par une mobilisation encore plus grande dans le cadre du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, tout comme dans le cadre de la mise en œuvre des initiatives à effet rapide convenues lors du Sommet mondial de 2005.

Pour terminer, je souhaite réaffirmer que le partenariat mondial au service du développement, qui est le thème de la présente session de l'Assemblée générale, trouve dans le NEPAD un cadre unique et efficace pour se déployer. Mon pays espère voir le système des Nations Unies continuer davantage à apporter son appui inestimable au NEPAD dans la poursuite de son objectif de propulser l'Afrique parmi les continents développés et prospères.

M^{me} Mordoche (Cuba) (*parle en espagnol*) : Pour certains de par le monde, l'Afrique continue de n'être qu'un mythe et un véritable trésor regorgeant de ressources dont on peut tirer de juteux bénéfices; peu leur importe le coût élevé et les conséquences catastrophiques que ce processus d'exploitation et de pillage a causé des siècles durant aux peuples africains. Cette vision aberrante n'a pas permis de comprendre et de prendre véritablement conscience de la situation difficile dont pâtit ce continent aujourd'hui, et de la nécessité de rembourser la dette incalculable et sans précédent que l'humanité toute entière a envers l'Afrique.

Beaucoup de ceux qui expriment aujourd'hui leur préoccupation devant les graves problèmes économiques et sociaux auxquels les pays africains sont confrontés ne se sont pas montrés capables d'une véritable volonté politique pour changer ce triste bilan et les causes structurelles qui l'ont engendré. Ils pensent aujourd'hui que grâce à des initiatives timides et débiles, ils pourront remédier à la situation difficile des pays africains et occulter le faible niveau d'accomplissement des engagements pris envers ces derniers. La dure réalité a prouvé le contraire. L'Afrique non seulement reste marginalisée et tout à fait désavantagée dans les relations économiques internationales, mais ses niveaux de pauvreté continuent d'augmenter de façon alarmante, parallèlement à l'intensification des conflits armés et à la propagation des maladies, qui, comme le sida, déciment des pays entiers du continent africain.

Les politiques économiques et financières et les vagues de privatisation effrénée qui accompagnent le processus de mondialisation néolibéral imposé par les pays développés ont eu pour effet d'aggraver la situation précaire que connaissent et subissent les pays de la région africaine, plutôt que de remédier aux carences de leurs institutions, comme on a voulu nous le faire croire. Il suffit de citer quelques données pour illustrer ce que je viens de dire.

Au cours des 20 dernières années, l'imposition de la libéralisation des échanges a coûté aux pays africains quelque 272 milliards de dollars, montant qui aurait pu servir à l'apurement de la dette du continent. Par ailleurs, elle a aussi entraîné une forte aggravation des termes de l'échange et une augmentation de la fuite des capitaux, actuellement la plus importante du monde en termes régionaux. Alors que l'Afrique compte 11 % de la population mondiale et possède les plus grandes réserves naturelles du monde, sa contribution au produit intérieur brut mondial s'élève à 1 % et sa participation au commerce international est d'à peine 2 %.

Cependant, l'engagement pris par les pays développés d'accroître l'aide de 50 milliards de dollars par an d'ici à 2010 n'a pas été honoré et l'augmentation apparente de cette aide au cours des dernières années, due essentiellement aux dons pour la remise de la dette et à l'aide d'urgence, est bien loin du montant nécessaire pour que les pays africains puissent atteindre les objectifs du Millénaire. Bien que certaines sources indiquent que les flux de l'investissement étranger direct ont augmenté dans quelques pays africains, d'autres ont enregistré une réduction manifeste et en outre, la majeure partie de cette augmentation concernait exclusivement l'exploitation des ressources naturelles.

Le moment est venu pour la communauté internationale, en particulier pour les pays développés, de passer de la formulation de leurs préoccupations à la recherche de solutions et au respect de leurs engagements.

L'Afrique est très chère à Cuba; elle est une partie essentielle de nous-mêmes. Elle fait partie de ce qui nourrit notre identité et notre culture. C'est là que se trouvent les racines d'une grande partie de la population cubaine. Plus d'un million d'Africains ont été amenés à Cuba de force, après avoir été arrachés à leurs terres d'origine : ils provenaient de différentes ethnies : yorubas, congos, carabalis et autres; ils ont travaillé au fouet, dans l'enfer des plantations de canne à sucre pour les propriétaires terriens de l'île et de la métropole coloniale.

Les insurrections et les cavales des esclaves ont alimenté notre soif de la liberté. Nos guerres d'indépendance ont compté sur la participation massive des descendants africains, qui ont donné par ailleurs de brillants chefs à notre armée de libération.

La nation cubaine est née du mélange fécond de sang africain, européen et chinois et s'est élevée en proclamant avec fierté ses racines africaines et l'émancipation de ses fils d'origine africaine.

Depuis l'année même du triomphe, la révolution a offert, et continue d'offrir, appui et solidarité aux peuples africains sur la base de la concrétisation de l'internationalisme et de la solidarité avec les peuples du monde, principe directeur de notre politique extérieure.

Bien que Cuba ne dispose que de peu de ressources et qu'elle subisse depuis plus de quarante ans le blocus économique, financier et commercial cruel et criminel imposé par le Gouvernement des États-Unis, plus de 30 000 étudiants africains ont été formés à Cuba et 1 661 jeunes originaires de 43 pays africains étudient actuellement dans nos universités; 708 d'entre eux font des études de médecine. Aujourd'hui, plus de 2 433 coopérants cubains offrent bénévolement leurs services à 33 pays africains, 1 893 d'entre eux dans le secteur de la santé.

Grâce au Programme intégral de santé, nos médecins ont sauvé la vie de plus de 729 000 Africains et actuellement, un programme d'alphabétisation est mené dans divers pays africains pour aider à pallier la situation critique d'analphabétisme dont souffre ce continent.

Notre collaboration avec les pays africains démontre que l'on peut obtenir des résultats conséquents lorsque l'on s'appuie sur une réelle volonté politique. Cuba n'a emporté d'Afrique que les dépouilles de ses morts. Cuba ne possède sur le continent aucun terrain, aucune mine, aucun puits de pétrole. Nous réaffirmons notre volonté de continuer à apporter une aide désintéressée aux frères africains et à partager avec eux notre principale richesse : le capital humain. Les peuples africains n'ont pas besoin qu'on leur rappelle leurs problèmes et leurs souffrances. Ils n'ont pas besoin qu'on leur fasse l'aumône. L'Afrique a besoin de ressources et d'actions concrètes. Agissons ensemble. Sauvons l'Afrique.

M. Kodera (Japon) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait tout d'abord intervenir à propos du point 62 b) de l'ordre du jour, relatif aux causes des conflits en Afrique, puis sur le point 48 de l'ordre du jour, relatif à la Décennie pour faire reculer le paludisme. Nous remercions le Secrétaire général de ses deux rapports détaillés sur le point 62 de l'ordre du jour ainsi que du rapport de son Groupe consultatif sur

l'appui international au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Le Japon est heureux de constater que des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du NEPAD, dans le ralliement à un engagement international en faveur du NEPAD et dans l'ouverture de meilleures perspectives de paix dans de nombreux pays.

Lors de la troisième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (CITDA III) en 2003, le Gouvernement japonais a annoncé qu'il apporterait son concours au NEPAD par l'entremise d'un processus CITDA renforcé. Le Japon compte poursuivre cette action tout en avançant dans les préparatifs de la CITDA IV qui aura lieu en 2008. Dans le cadre de ce processus, un dialogue politique Japon-NEPAD a été organisé au Japon en mars 2006. Pour contribuer de façon encore plus efficace à la mise en œuvre du NEPAD, le Japon a identifié quatre des huit priorités du programme d'action comme exigeant un appui immédiat. Il s'agit de : l'infrastructure, l'agriculture, l'amélioration de l'accès au marché par la promotion du commerce, l'investissement et le développement du secteur privé, et enfin le développement des ressources humaines par un appui au secteur scolaire et à la santé publique.

L'une des évolutions récentes dans l'appui concret que le Japon fournit au NEPAD est la décision japonaise d'apporter une assistance au corridor de développement sud Mali-Sénégal, l'un des projets du plan d'action à court terme. Pour ce qui est du commerce et de l'investissement, le Japon organisera en 2007, en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies, le quatrième Forum Afrique-Asie des entreprises, mû par la conviction que la promotion du commerce et de l'investissement est un élément clef d'un développement économique durable. Les investissements étrangers directs ont cependant tendance à privilégier l'Afrique du Nord, et le reste du continent nécessite davantage d'attention. Le Japon espère que ce prochain Forum aidera à donner un nouvel élan aux échanges commerciaux entre l'Asie et l'Afrique.

Près de la moitié des pays sortis d'un conflit y sont généralement retombés au bout de quelques années lorsqu'ils n'étaient plus le point de mire de l'attention mondiale. La consolidation de la paix est aussi l'un des principaux points à l'ordre du jour de la CITDA. Le Japon et d'autres organisateurs ont mis sur pied en février 2006 la Conférence de la CITDA sur la consolidation de la paix en Éthiopie. Au cours de cet

événement, le Japon a déclaré que la sécurité, la gouvernance et la transition politiques, la reconstruction des communautés et le développement socioéconomique devraient faire l'objet d'un traitement global et bien coordonné.

Nous marquons actuellement le cinquième anniversaire du NEPAD, qui deviendra de plus en plus opérationnel à mesure que nous nous rapprocherons de 2010. Sur la base des engagements souscrits par les membres du G-8 et d'autres donateurs en 2005, le total de l'aide publique au développement (APD) destinée à l'Afrique devrait s'élever à 25 milliards de dollars par an en termes réels entre 2004 et 2010. Cette augmentation de l'APD doit être judicieusement utilisée à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique et à la promotion du NEPAD. Dans le même temps, toutefois, nous pensons que les projets doivent être correctement alignés sur la stratégie nationale de développement, ou le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, de chaque pays africain, afin d'assurer une bonne coordination avec l'action d'autres partenaires au développement.

Je voudrais maintenant passer au point 48 de l'ordre du jour, sur la Décennie pour faire reculer le paludisme. Nous effectuons cette année un examen à mi-parcours de la campagne 2005-2010 destinée à faire reculer le paludisme. Bien qu'il existe des moyens efficaces et des substances essentielles permettant de lutter contre le paludisme, nous savons tous que cette maladie reste un problème de santé publique majeur sur le plan mondial. Le rapport du Secrétaire général indique clairement ce que les organismes des Nations Unies, les gouvernements et le secteur privé n'ont pas réussi à faire et quelles activités doivent être améliorées. Il faut mettre un accent tout particulier sur la nécessité d'assurer une meilleure disponibilité de fournitures essentielles, comme les moustiquaires imprégnées d'insecticides de longue durée et les polythérapies à base d'artémésinine.

Afin d'élargir l'accès aux mesures de prévention, le Japon a prêté main-forte à un programme de distribution aux pays africains d'ici à 2007 de 10 millions de moustiquaires traitées, destinées tout particulièrement aux femmes enceintes et aux enfants. Parallèlement, une entreprise privée japonaise a fondé en Tanzanie, en collaboration avec le Gouvernement de ce pays, une usine permettant d'assurer un approvisionnement fiable en moustiquaires traitées. Le Japon est aussi l'un des principaux donateurs au Fonds

mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

Pour mettre en œuvre des stratégies efficaces et durables de lutte contre le paludisme et d'autres maladies, nous ne pouvons pas compter sur des approches dispersées, mais nous devons plutôt œuvrer à la mise en place de systèmes de santé nationaux. À cet égard, nous sommes convaincus qu'il est essentiel de renforcer les capacités dans le domaine de la santé

publique. Il faut par ailleurs accroître l'aide internationale aux pays en développement les plus durement touchés par le paludisme, notamment en Afrique, afin d'assurer un accès universel aux soins médicaux. Le Japon compte continuer à agir avec la communauté internationale pour parvenir à notre objectif commun, qui est de vaincre le paludisme.

La séance est levée à 13 h 10.